

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2011

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 20 septembre 2011, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, FRÉMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, PERRIN Sylviane, COUVÉ-DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, THOURET Marie-José, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, groupe Ensemble pour Coulommiers - RABEY Colette, SABATÉ Elianne - COILLOT Roland, THIERRY Pascal, CANALE Aude, groupe Socialiste et Citoyens de gauche.

Absents ayant remis procuration : AUBRY Jean-Pierre (pouvoir M. RIESTER), GOUJAT Jackie (pouvoir M. FOURNIER), GOULLET Christiane (pouvoir Mme MAASSEN), DAUNA Jean-Vincent (pouvoir M. FEINDEL), TUERO Patricia (pouvoir Mme PERRIN) groupe Ensemble pour Coulommiers - TREGOAT Yvon (pouvoir Mme RABEY) - MARTIG-DECES Laëtitia, groupe Socialiste et Citoyens de gauche (pouvoir M. COILLOT).

Absents excusés : THÉVENOT Vincent groupe Ensemble pour Coulommiers
Soit 25 présents, 7 absents représentés, 1 absent excusé, 32 votants.

Mme Aude CANALE, secrétaire de séance.

M. RIESTER : D'abord, je voudrais revenir sur quelques manifestations qui ont eu lieu depuis la rentrée, pour dire à quel point je suis particulièrement fier d'être le Maire de Coulommiers, vu la qualité des prestations mises en œuvre, à la fois des services et aussi de tous les bénévoles. Je voudrais leur tirer un grand coup de chapeau, que ce soit pour la présentation de la Saison culturelle le 8 septembre, pour le Forum des sports dans le gymnase des Capucins, le 10 septembre, pour la Saint-Fiacre, qui a bien été arrosée, mais qui a été formidablement organisée le 11 septembre. La Nuit des lumières, qui était un moment un peu magique même si le temps n'a pas été au rendez-vous là non plus.

Nous avons vraiment vécu une série d'évènements festifs extraordinaires, remarquablement organisés, sur ce mois de septembre. Sans compter l'inauguration de l'IRM le 6 septembre dernier, en présence de Nora BERRA, Secrétaire d'Etat à la Santé, qui témoigne de la vitalité du Centre hospitalier et de sa modernisation.

En parlant d'évènements, je voudrais revenir sur l'inauguration du cinéma qui a été annulée pour plusieurs raisons. Nous avons fait face à un vrai manque de coopération de la part de l'exploitant. Il a été capable de nous demander de payer 15 000 € de location à l'occasion de l'inauguration. C'est totalement inacceptable ! Il faut quand même savoir que le chantier au total a coûté près de 4 M € et que 20 mois de loyer lui

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

sont offerts ! Le comportement de l'exploitant n'est pas à la hauteur. Le démarrage de l'exploitation est laborieux d'ailleurs. Les tarifs des séances sont trop élevés : la place de cinéma revient à 10,80 €. C'est plus cher qu'au Gaumont Disney. C'est pareil pour les bonbons et les confiseries qui sont vendus : c'est beaucoup trop cher ! En plus, la programmation n'est pas suffisamment variée et ne cesse de diminuer depuis l'ouverture. Il n'y a pas de séance les lundis, les jeudis et les dimanches soirs. L'exploitant a même refusé de participer à l'opération « Collège au cinéma » proposée par le Conseil général. Il va même jusqu'à fouiller les sacs ! Il ne communique absolument pas alors qu'il a un outil formidable dans les mains !

Malheureusement, il était assez difficile pour nous, en tant que syndicat, en tant qu'élus, d'anticiper ces difficultés. Ce n'était pas vraiment possible. Le cinéma est un secteur exclusif protégé. Il est dans une situation de monopole sur une zone de chalandise bien définie. Le bail commercial donne en plus à l'exploitant la possibilité de pratiquer les tarifs souhaités et de définir librement sa politique culturelle.

Le sentiment qui domine aujourd'hui, c'est vraiment un sentiment de déception. Déception pour les porteurs de projet. Déception pour les habitants. Au-delà de la déception, il y a aussi une incompréhension. Cette inauguration aurait été une véritable vitrine pour l'exploitant. Nous allons veiller, plus que jamais, en tant qu'élus, au respect scrupuleux des règles du bail commercial.

Je voulais également vous faire un point sur l'étude sur la mise en place du SCOT. Nous en sommes en train, avec les 25 communes qui forment le syndicat, de mettre en place un SCOT, un Schéma Cohérence Territoriale. L'étude a été lancée en février dernier pour une durée de 36 mois. C'est le cabinet Proscot qui a été retenu. Au final, nous allons aboutir à la rédaction d'un document. Nous sommes au stade du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Ensuite, viendra la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs. L'évaluation sera finalisée mi-2012, avec un temps d'enquête et de soumission à l'avis public. Le document devrait être approuvé en 2013. Nous ferons de toute façon un point spécifique lors d'un prochain conseil municipal, pour détailler la stratégie retenue.

Je tenais à vous préciser également que M. Vincent THÉVENOT a démissionné de son poste de conseiller municipal. Pour des raisons professionnelles, il a été muté en Nouvelle-Calédonie. Il sera remplacé par Philippe de La CHAPELLE, qui était le suivant sur la liste Ensemble pour Coulommiers.

Je souhaitais aussi revenir sur les absences répétées au conseil municipal de Mme MARTIG. Elle a été absente à 12 conseils municipaux. Seulement 2 présences en 2010. Aucune en 2011. M. THIERRY, je vous pose donc la question : est-ce que vous savez si Mme MARTIG envisage de venir à un prochain conseil municipal ? Est-ce qu'elle toujours présidente de votre groupe ?

M. THIERRY : Je ne sais pas, à moins que mes collègues veillent répondre, je crois que Mme MARTIG est une citoyenne élue comme nous, vous lui poserez la question. Je ne vais pas vous répondre en plus.

M. RIESTER : Vous faites partie du même groupe.

M. THIERRY : Oui, on fait partie du même groupe. Certes, ce soir encore, elle a donné pouvoir, il me semble. Maintenant, vous lui poserez la question, M. le Maire.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je lui poserai la question. Vous comprendrez que nous avons besoin de connaître sa position, pour garantir le bon fonctionnement du conseil municipal notamment.

M. THIERRY : Voilà, et après vous avez un fonctionnement, le conseil a un fonctionnement. Vous êtes le Président.

M. RIESTER : Vous n'avez pas de réponse à apporter.

M. THIERRY : Non, je ne vais pas parler pour Mme MARTIG.

M. RIESTER : Je veux savoir si vous êtes le Président du groupe ?

M. THIERRY : Non, pas pour l'instant.

M. RIESTER : Vous n'êtes pas Président du groupe ?

M. THIERRY : Il y a eu une annonce de faite ?

M. RIESTER : Je ne sais pas, je vous pose la question. Deuxième question.

M. THIERRY : Non, officiellement, il n'y a aucune annonce qui a été faite, il me semble.

M. RIESTER : D'accord, très bien, je vais regarder cela. Il faut que les Columériens sachent que Mme MARTIG est absente régulièrement, depuis plusieurs mois, au conseil municipal.

M. THIERRY : Je pense qu'ils le savent.

M. RIESTER : S'ils ne le savaient pas, ils le sauront.

M. THIERRY : La presse s'est fait écho à plusieurs reprises. Donc, je pense qu'ils le savent très bien.

M. RIESTER : Je vous signale qu'elle n'est pas là, régulièrement depuis plusieurs mois. Le dernier conseil municipal où Mme MARTIG était présente, c'était en 2010. Elle n'a assisté à aucun conseil municipal depuis en 2011. Mais je lui poserai la question. M. THIERRY, vous souhaitez intervenir sur d'autres points ?

M. THIERRY : Ecoutez, oui, vous nous avez présenté la situation que vous rencontrez sur le cinéma. Moi je dirais simplement, arriver à l'inauguration pour s'apercevoir de tous ces dysfonctionnements dont vous nous avez parlé, c'est quand même la preuve que la négociation a mal été menée. Parce que je pense que ce n'est pas au moment de l'inauguration que l'on s'aperçoit de toutes ces choses. Et puis, tout simplement, de dire que c'est une gestion privée... Il y avait peut-être une gestion publique, il y a des cinémas qui sont gérés d'une manière publique. Alors, que c'est peut-être aussi un choix de gestion, de forme de gestion de ce cinéma. Voilà ce que je voulais dire tout simplement, et puis, quant à l'étude sur le SCOT, j'espère M. le Maire que vous nous

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

la passerez avant le prochain conseil. Si vous avez les études au plus tôt, communiquez ces documents, de telle manière qu'on ne les ait pas cinq jours avant le conseil. Si vous voulez que l'on travaille d'une manière constructive sur ce sujet.

M. RIESTER : Nous ne manquerons pas de vous transmettre les éléments nécessaires et de présenter en conseil municipal l'avancée de l'étude sur le SCOT. Des périodes de concertation seront de toute façon prévues.

M. THIERRY : Et puis, je dirais, quant à la démission de M. THÉVENOT, qu'au niveau de notre groupe, nous avons apprécié les interventions de M. THÉVENOT, parce que, très souvent, M. THÉVENOT a ouvert le débat dans cette assemblée, et nous le regretterons. Nous regretterons l'absence d'une personne, qui parfois, ouvrait des questions sur certains sujets.

M. COILLOT : M. le Maire, j'aurais voulu avoir un petit compte-rendu de la rentrée des classes si c'était possible ?

M. RIESTER : Bien sûr. Je laisse le soin à Mme MOTOT de vous répondre sur ce point.

Mme MOTOT : Je vous le fais. Alors, cette rentrée des classes à Coulommiers, dans l'ensemble, s'est bien passée, bien qu'il y ait eu une fermeture de classe à l'école élémentaire Louis ROBERT, dans le centre-ville. C'est dû à un manque d'effectifs. Cette classe sera certainement ré ouverte dans un délai très proche, parce que, par ailleurs, à l'école maternelle Pauline KERGOMARD, il y a beaucoup d'enfants et ils sont à saturation. Donc, il y a de fortes chances que, l'an prochain, certainement, les enfants qui vont monter reformeront une nouvelle classe. Je commence par l'école élémentaire Jehan de BRIE, dont le directeur a changé. Ce directeur est maintenant, M. Marc DOLLE, qui a été le directeur de Charles de GAULLE pendant de nombreuses années. C'est quelqu'un qui a du métier et l'Education nationale a voulu donner à cette école Jehan de BRIE une personne que nous connaissions, dont nous connaissons particulièrement l'efficacité et qui était attendue par les enseignants. Or, il nous faut fidéliser les enseignants, particulièrement de cette école, de ces écoles du quartier des Templiers. Donc, il a pris possession de son rôle, et cela va fort bien. Cela paraît bien se passer. Il est tout content, et les enseignants aussi. Je vais faire une commission bientôt. Je vous dirais quand même que nous avons évité de faire des classes de CM2 difficiles à gérer. On a fait des classes légères. Ils ont constitué des classes plus légères de 20 élèves, c'est quand même l'idéal. Donc, trois fois 20 élèves de CM2, cela pourrait bien fonctionner. L'école maternelle du haut, rien de particulier. Centre-ville, donc, je vous ai dit : une fermeture de classe à l'école élémentaire. Une nouvelle directrice qui est en place et qui était enseignante depuis des années. Je l'ai rencontrée ce matin, tout va bien. Ecole maternelle : beaucoup de monde. Il nous a fallu mettre une bibliothèque à KERGOMARD haut, de façon à pouvoir organiser un dortoir pour les petits. Nous avons beaucoup de petits à l'école KERGOMARD. Nous avons pu organiser ce dortoir supplémentaire grâce aux travaux des services techniques pendant l'été. Les écoles de VAUX. A l'école élémentaire Charles de GAULLE, il y a aussi un nouveau directeur, puisque Marc DOLLE est parti. C'est M. BINANT, qui est enseignant dans cette école depuis des années, qui prend son rôle à cœur. J'y vais demain matin, avec les services techniques, de façon à pouvoir mettre en place des ordinateurs portables, puisqu'ils ont souhaité avoir des ordinateurs

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

portables. Je n'étais pas très chaude mais, on a accepté. Ils vont avoir du beau matériel, mais je veux absolument que ce soit dans des salles sécurisées, de façon à ce qu'il n'y ait pas de casse et surtout, pas de vol. Donc, M. BINANT a l'air tout heureux de ses nouvelles fonctions. Quant à l'école maternelle VAUX Village, nous avons eu un problème, puisque nous agrandissons la Petite maison pour les centres de loisirs, une structure de 154 m², financée par l'intercommunalité. Manque de chance, cela devait être fait pendant les vacances, et dès le début des vacances, on s'est aperçu qu'en creusant, il y avait des tuyaux de gaz, d'eau et une jonction électrique. Donc, on arrête tout pour dévier. Il faut prévenir les organismes compétents. Nous avons eu l'intervention de VEOLIA uniquement vendredi. Aujourd'hui, l'entreprise qui fait les fondations est en plein travail. Donc, pas de problème mais nous l'aurons qu'au 1^{er} janvier. Mais, ce n'est pas grave. Les enseignants dans leur ensemble, ont été compréhensifs. Nous en avons profité, nous mairie, pour repenser la cour de récréation du bas, qui sera uniquement pour les petits de maternelle, avec un jeu neuf. Donc, cela paraît bien se passer.

Mme MOTOT : Oui, comprise par l'école ?

M. COILLOT : Concernant la restauration scolaire, est-ce que tout fonctionne bien ?

Mme MOTOT : La prise des repas s'organise bien. On a un peu moins d'enfants dans l'ensemble, dans toutes les restaurations. Donc, nous acceptons les enfants des gens qui ne travaillent pas, à condition de ne pas sursaturer la restauration. Nous avons un problème en centre-ville. Nous avons beaucoup de parents qui laissent leurs enfants. Il y en a beaucoup qui travaillent, d'accord. Donc, je me suis demandé : comment vais-je faire, étant donné que nous avons une capacité à respecter et que l'on montait à 250 repas par jour ? C'est énorme, avec beaucoup de petits. A KERGOMARD, rappelez-vous, il y a beaucoup de petits, des petits bouts de chou de 3 ans à nourrir. Je me suis dit : il faut absolument que les parents comprennent que, s'ils ne travaillent pas, ils évitent de nous mettre les enfants. J'ai eu la chance d'avoir eu une proposition de Mme LEMOY, principale du collège Madame de LAFAYETTE, suite au changement de sectorisation des collèges. Elle n'accueille plus autant d'enfants des communes extérieures, et de ce fait, elle a 80 enfants de moins en restauration. Donc, nous allons pouvoir mettre des CM2 - puisque ce sera leur futur collège, certainement - d'ici quelques temps, quand on aura vraiment besoin, au collège Madame de LAFAYETTE. A VAUX, où il y avait un problème, cela a l'air d'aller pour l'instant. Quant au quartier des Templiers, il y a de la place.

M. COILLOT : Oui, parce que je me suis laissé dire que quelques enfants, n'avaient pas disons, été acceptés, au niveau de la cantine.

Mme MOTOT : C'est quelque chose que j'ai annoncé. Les parents qui ne travaillent pas se sont aussitôt regimbés et je les ai reçus, avant la rentrée des classes, d'accord. J'ai reçu les deux fédérations de parents d'élèves, avant la rentrée des classes. Nous en avons discuté. Là, je leur ai dit : « écoutez, on va vous les prendre une fois ou deux par semaine, mais les quatre fois, cela va être difficile ». Mais du fait que nous allons avoir cette bouffée d'oxygène de LAFAYETTE, cela ne pose pas de problème.

M. COILLOT : Donc, pour vous tout va bien ?

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOTOT : Je pense. J'espère ne pas être trop optimiste, mais je pense qu'on gère. Mais oui, vous suivrez cela, tout le monde suivra, c'est normal. Ce sont les enfants de Coulommiers.

M. RIESTER : Merci Mme MOTOT. On va passer à l'approbation du procès verbal. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Oui. M. le Maire, lors de la dernière séance, j'étais secrétaire de séance.

M. RIESTER : Tout à fait. Et vous avez fait cela avec une attention particulière.

M. THIERRY : Oui, j'ai fait une remarque essentielle au service et je vois que cela n'a pas été corrigé.

M. RIESTER : Dites nous.

M. THIERRY : Je voudrais savoir, M. le Maire, dans cette assemblée, combien y a-t-il de groupes politiques ?

M. RIESTER : C'est où, votre remarque ? Vous me posez une question en fin de compte ?

M. THIERRY : Parce que ma question va vous mettre le point...

M. RIESTER : Parlez-moi d'abord de ce qui vous gêne dans le procès verbal.

M. THIERRY : Et bien, quand je lis, je vois qu'il y a plusieurs groupes politiques dans cette assemblée. Et je voudrais savoir quels sont ces groupes politiques. Puisque j'en dénombre plusieurs dans le compte rendu, et parfois, les virgules étant mal placées, les parenthèses aussi, je n'arrive pas à savoir. Pouvez-vous me répondre : combien y a-t-il de groupes politiques dans cette assemblée ?

M. RIESTER : Ecoutez, j'en vois deux à priori. J'en vois deux officiellement constitués. Les autres, je n'ai pas de constitution particulière de groupe politique.

M. THIERRY : Comme vous...

M. RIESTER : Sauf si je me suis trompé, à ce moment là, je vous enverrai le rectificatif...

M. THIERRY : Non, vous êtes le président de l'assemblée, à ce titre, vous avez...

M. RIESTER : Comme je vous dis, je ne vois que deux groupes officiellement constitués, sauf erreur de ma part.

M. THIERRY : Peut être si vous receviez de temps en temps les présidents de groupes, vous sauriez. Mais...

M. RIESTER : D'accord, ce n'est pas grave, laissez. Vous voulez en venir où, M. Thierry ? Dites nous où cela pose problème car sinon cela peut durer longtemps...

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Comme je lis, dans le compte rendu je vois plusieurs groupes.

M. RIESTER : C'est sûrement une erreur. Montrez-nous où est l'erreur.

M. THIERRY : Regardez sur les pages 26 - 27 par exemple.

M. RIESTER : Je ne vais pas tout relire.

M. THIERRY : Non, non, M. le Maire, pour qu'à l'avenir, il n'y ait pas de souci par rapport à cela, je vous fais une proposition...

M. RIESTER : D'abord regardons déjà là où il y a un problème, pour que l'on puisse effectivement constater ensemble qu'il y a un problème et que l'on essaye de le résoudre. Après, vous ferez vos remarques pour que cela ne se reproduise dans l'avenir.

M. THIERRY : Questions 26 et 27 : il y a trois groupes cités.

M. RIESTER : 26 et 27, donc, oui, groupe les verts. C'est cela qui vous gêne ?

M. THIERRY : Mais ce n'est pas que cela me gêne. Je vous pose la question, vous venez de me répondre, il y a deux groupes. Si je suis secrétaire de séance, j'ai fait mes remarques. Vous ne tenez pas compte des remarques.

M. RIESTER : Mais si, on tient compte des remarques. Ecoutez, on va supprimer « du groupe des Verts ». Effectivement, c'est un abus de langage peut-être de M. TREGOAT pour le moment.

M. COILLOT : On n'accuse personne.

M. THIERRY : M. le Maire, il y a eu des séances...

M. RIESTER : Attendez, ne cherchez pas la petite bête.

M. THIERRY : Je ne cherche pas la petite bête.

M. RIESTER : On ne va pas passer la soirée là-dessus. Simplement, M. TREGOAT se présente ainsi et c'est dommage que vous abordiez ce point quand il n'est pas là. Mais ce n'est pas grave, vous abordez cela quand on vous propose le procès verbal. Simplement, il se présente comme groupe des Verts. Comme il y a une retranscription écrite du texte qui est enregistré, c'est pour cela que les personnes qui sont en charge de la retranscription ont écrit : M. TREGOAT du groupe les Verts. On va vérifier mais, à priori, M. TREGOAT n'a pas constitué un groupe comme tel. Effectivement, vous avez raison, il faut supprimer le groupe les Verts. Après, je ne peux pas vous dire pourquoi les remarques que vous avez formulées n'ont pas été prises en compte, je ne sais pas. On verra pour que cela ne se reproduise pas, mais n'y voyez aucune malice, aucune intention politicienne intéressée.

M. THIERRY : Non, pas du tout, M. Maire, pas du tout. Je remarque aussi, puisque je suis secrétaire de séance...

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Allez-y, une remarque importante.

M. THIERRY : A l'avenir, pour que cela ne se reproduise pas...

M. RIESTER : N'oubliez pas que les Columériens, sont attentifs à ce que le conseil municipal passe ¼ d'heure à régler cette question là. C'est effectivement important, cela fait partie de leurs attentes au quotidien quand on les rencontre

M. THIERRY : M. le Maire, alors, si vous le prenez comme ça, je vous dirai que vous présidez très mal ce conseil. Vous n'êtes même pas capable de repérer ce problème.

M. RIESTER : Ok, je vous laisse terminer.

M. THIERRY : Je vais terminer, comme cela, ça ira beaucoup plus vite.

M. RIESTER : Allez-y, c'est ce que je vous demande.

M. THIERRY : Lorsque, parfois, des conseillers, même de la majorité, n'ont pas voté avec votre majorité, il n'a jamais été question du groupe Ensemble pour Coulommiers. Mais, à chaque fois qu'un élu d'opposition ne vote pas avec la majorité, vous le signalez en rappelant le groupe. Moi, ce que je propose, pour un travail plus simple, c'est qu'en introduction du conseil, vous citiez qui appartient à quel groupe. Voilà. Et après, vous n'avez plus besoin de le mentionner dans les points.

M. RIESTER : Les gens de votre groupe qui ne votent pas comme vous...

M. THIERRY : On reprend, on va reprendre lentement, M. le Maire, vous avez le cerveau lent. Il est très simple, voyez-vous, au début, lorsque vous pointez les présents, les absents, d'indiquer qui appartient aux groupes qui sont présents dans cette assemblée. Après, il n'y a plus d'ambiguïté.

M. RIESTER : On va réfléchir à cette proposition. Je vais regarder ce qui est faisable.

M. THIERRY : Ne réfléchissez pas trop longtemps parce que c'est simple quand même.

M. RIESTER : Oui, c'est une proposition. Je note cette belle proposition de l'opposition municipale de Coulommiers, et je vous ferai une réponse circonstanciée, lors du prochain conseil municipal de Coulommiers. C'est la seule remarque que vous aviez à faire ? Qui est contre l'approbation de ce procès verbal, avec la suppression du groupe les Verts ? Pour M. TREGOAT, il est mentionné deux fois le groupe les Verts ?

Le procès verbal de la séance du 27 juin 2011 est approuvé à l'unanimité.

Question n°1

1 - AVIS SUR LE PROJET DE PLAN STRATEGIQUE REGIONAL DE SANTE (PSRS) D'ILE DE FRANCE

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Toutes les collectivités ont été sollicitées pour donner leur avis sur le PSRS d' Ile de France. Nous vous proposons de donner un avis favorable à ce schéma. Ce projet, qui est rédigé par l'A.R.S. d'Ile-de-France, en précisant, bien évidemment, comme c'est marqué dans cette délibération, que ce cadre de référence, pour les cinq années à venir, pour la politique santé de la Région Ile-de-France, doit pouvoir prendre en compte les deux problématiques spécifiques majeures du bassin de vie de Coulommiers et de la ville en particulier : le maintien d'une offre hospitalière de proximité et la pérennisation d'une présence de médecine de ville à Coulommiers. C'est la raison pour laquelle nous travaillons, au sein du conseil de surveillance du Centre hospitalier de Coulommiers, avec les médecins et le Centre hospitalier de Coulommiers, à la fois sur la bonne mise en œuvre du projet d'établissement du Centre hospitalier dans les années à venir (je vous ai déjà dit les investissements qui ont été réalisés : rénovation de la maternité - restructuration du service de pédiatrie - « mise au propre » des locaux en chirurgie et en médecine - retour à l'équilibre financier grâce aux efforts et au travail des personnels du centre hospitalier) et projet d'un nouvel hôpital, c'est-à-dire, création d'un nouveau bâtiment de médecine, et reconfiguration pour modernisation de tous les locaux qui ne l'ont pas encore été aujourd'hui. C'est l'objectif 2015/2016, avec une validation qui a été officialisée, par l'ARS, sur justement, les moyens complémentaires attribués à Coulommiers pour financer ces 48 000 000 €, dans les quatre ans qui viennent. Le tout s'inscrivant dans la réflexion qui est la nôtre d'une meilleure coopération entre les hôpitaux de Lagny, futur Jossigny, et Meaux, parce que vous savez que Coulommiers fait maintenant partie d'une direction commune avec ces deux autres établissements. Deuxième axe de cette sensibilité, si je puis dire, de cette préoccupation Columérienne : la question de la médecine de ville, qui est ciblée sur la désertification des médecins généralistes. Pour cela, nous avons travaillé avec des médecins généraux pour créer une Maison de santé pluridisciplinaire, qui s'installera, au printemps prochain, dans les locaux de l'hôpital Abel Leblanc, en ville basse, sur le site que l'on appelle l'ancien hôpital, qui est toujours en activité. De nombreuses activités médicales, para médicales, sont notamment réalisées dans cet établissement. Donc, cette Maison pluridisciplinaire ouvrira dans une partie de ces locaux. Elle proposera non seulement tout ce que l'on peut attendre d'une maison de santé pluridisciplinaire, des rendez-vous classiques, comme dans un cabinet de ville, avec des médecins, mais aussi avec un service d'intérêt général, une ouverture de 8h00 à 20h00, six jours sur sept, sans rendez-vous, ce qui permettra, à la fois avec des médecins de la maison pluridisciplinaire, mais aussi pour des patients dont les médecins qui, pour x raisons, ne sont pas disponibles au moment où ils en ont besoin, de pouvoir avoir des réponses médicales à leurs problématiques. Ce qui aura le mérite d'offrir un service d'intérêt général, de meilleur qualité et aussi de désengorger les urgences de l'hôpital René Arbeltier, pour tout ce qui concernera la « bobologie ». Il y aura non seulement des médecins généralistes mais aussi des infirmières et des infirmiers, une diététicienne. Ouverture prévue février / mars 2012, avec un partenariat qui sera signé avec l'université de Créteil pour créer une antenne de la faculté de médecine, pour pouvoir avoir des stagiaires médecins généralistes en formation qui viendront compléter les effectifs de la Maison de santé pluridisciplinaire et suivre un parcours de formation sur le terrain, à la fois avec le Centre hospitalier et la Maison pluridisciplinaire. On sait bien, parce que l'on a pu le constater dans les années passées à Coulommiers, que des médecins qui viennent faire des stages à Coulommiers en tombent amoureux et ont envie de s'installer en ville. Ensuite, cela fait un formidable lien avec la médecine de ville et le Centre hospitalier. On sait bien que les médecins généralistes sont les premiers « apporteurs » d'affaires pour le Centre hospitalier. Voilà les quelques

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

éléments que je voulais porter à votre connaissance concernant l'avis sur ce Plan stratégique de santé d'Ile de France. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme CANALE : M. le Maire, je voulais savoir, pourquoi ce Plan stratégique régional de santé ne nous a pas été communiqué ?

M. RIESTER : Oui, parce que il a été communiqué juste en réduit, en synthèse. Effectivement, c'est un CD qui contient plus de 180 pages. Il y a eu une petite problématique de secrétariat pour copier le document. On a des problèmes informatiques en ce moment. C'est compliqué au niveau de la Ville. Disons que nous avons eu un problème de copie de CD. Effectivement, on m'a averti que ce document de 180 pages ne vous a pas été communiqué.

Mme CANALE : Donc, vous comprendrez que nous ne prendrons pas part au vote.

M. RIESTER : Oui, je comprends tout à fait.

Mme CANALE : Deuxième petite chose, par rapport à la réalisation de cette Maison de santé pluridisciplinaire, je me réjouis de voir que, quelque part - je ne sais pas si c'est grâce à nos remarques, du moins les remarques que nous avons faites sur le choix de l'emplacement de cette maison de santé - visiblement, on a été entendus, puisqu'elle va se situer dans les locaux de l'ancien hôpital Abel Leblanc.

M. RIESTER : C'est moi, vraisemblablement qui n'a pas été entendu à l'époque. Je vous avais dit que rien n'était fait sur l'emplacement, que tout était à l'étude. Ce qui nous semblait le plus important, c'était que ce projet se fasse, réponde au besoin de service public. Evidemment, si l'on peut faire ce type d'équipement dans un lieu qui est le plus accessible pour tous, c'est évidemment ce que l'on met toujours en avant, avec quand même en tête, d'offrir toujours quelque chose qui soit le plus accessible. Certes, pour ce type d'équipement, on travaille pour les Columériens mais parfois aussi, il y a des personnes, qui ne sont pas de Coulommiers, mais qui ont besoin d'avoir accès à ces infrastructures, à ces structures. Il faut penser, notamment quand les infrastructures sont réalisées en intercommunalité, aux autres habitants des communes partenaires, et ne pas toujours avoir une réflexion pro Columérienne. Parce que c'est cela aussi le travail en intercommunalité, c'est respecter aussi les habitants des autres territoires.

Mme CANALE : De ce fait, est-ce que l'on ne peut pas repousser cette délibération à un autre conseil municipal ?

M. RIESTER : Il y a un petit détail concernant la date limite : c'est avant le 1^{er} octobre, c'est ça ? Je reconnais que là, il y a eu un problème technique, effectivement, de non-transmission du CD. Je veux bien mais le problème, c'est que la commune doit rendre un avis avant le 1^{er} octobre. Vous ne participez peut-être pas au vote et on vous fait passer très rapidement les éléments ? Ce que je veux bien, c'est que l'on réserve une partie du prochain conseil municipal pour revenir sur ce sujet et expliquer certains points si vous le souhaitez. Oui, M. THIERRY, le temps que vous réfléchissiez, je comprends bien.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Ce qui m'étonne - nous ça nous gêne de participer à ce vote - vous l'avez sous forme d'un CD et j'espère que nos collègues se sont passés le CD et que vous l'avez vu. Vous allez voter quelque chose...

M. RIESTER : Ecoutez, ce que l'on va faire, on va repousser le vote. Tant pis si ce n'est pas transmis pour le 1^{er} octobre. Ce n'est pas fondamental puisque ce sont toutes les communes d'Ile de France qui doivent faire remonter leurs remarques. Ce n'est pas simplement la remarque de Coulommiers qui sera déterminante. Donc, on va reporter cette question et on la fera voter, lors du prochain conseil municipal. C'est comme ça que l'on doit travailler et je suis désolé, on a eu un petit problème technique.

2 - EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS EN MATIERE « D'AMENAGEMENT NUMERIQUE »

M. FOURNIER : Tout d'abord, afin de préciser la démarche, vous rappeler l'engagement de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, dans le domaine de l'aménagement numérique. En effet, depuis deux ans, la CCBT travaille sur le thème des NTIC qui, comme chacun sait, sont les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, qui englobent l'internet haut débit, la TV numérique et le télétravail. En 2010, la Communauté de Communes a réalisé une étude de piquetage. Cette étude s'est appuyée sur les infrastructures existantes dans le domaine des réseaux numériques et aussi sur la géographie du territoire. Elle a permis de définir un prix unitaire pour l'installation de prises à haut débit. Ce que l'on appelle dans le jargon le FTTH. Globalement, cela veut dire au pied de la maison, la prise qui permet le haut débit. Cela se concrétise par un prix unitaire, par ce qu'ils appellent des plaques. On prend une aire géographique sur le territoire et on arrive à définir quel est le prix unitaire standard pour cette aire géographique. Cette étude de piquetage va nous permettre, à terme, de dimensionner les projets. Ca, c'est le ticket d'entrée et actuellement, la Communauté de Communes de la Brie des Templiers conduit une nouvelle étude qui s'intitule « Prospective de demande en haut débit ». Cette étude est en cours, menée par le cabinet Setics. Cette fois ci, il s'agit de faire l'inventaire des besoins pour les structures communautaires mais aussi pour le monde de l'entreprise, les particuliers, dans le domaine de l'accès en haut débit. Là aussi, on essaye d'enregistrer un certain nombre de connaissances qui vont nous permettre de focaliser sur les futurs projets de l'aménagement numérique du territoire. Vous le voyez, la CCBT a déjà beaucoup travaillé sur l'aménagement numérique de notre territoire. C'est la raison pour laquelle il nous apparaît pertinent qu'elle prenne ces nouvelles compétences de l'aménagement numérique. D'autant que cela répond à une initiative du département, qui a élaboré un schéma directeur territorial d'aménagement numérique, le SDTAN, qui a en la matière, pour interlocuteurs, les EPCI.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER. Est-ce qu'il y a des remarques ? M. THIERRY ?

M. THIERRY : Oui, je voudrais dire que nous voterons pour ce point mais je voudrais avoir une petite explication. En vérité, c'est le déploiement de la fibre optique ?

M. FOURNIER : Pas seulement. C'est le déploiement de la fibre optique, mais c'est aussi tout ce qui tourne autour des réseaux. La fibre optique, elle irrigue actuellement notre territoire pour le très haut débit avec le réseau SEMAPHOR. Mais interrogez

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n'importe quel maire que ce soit, la difficulté, c'est justement de venir se connecter sur ce très haut débit, parce que les coûts sont prohibitifs. Nous avons fait l'expérience pour Coulommiers. Nous souhaitions faire un groupement d'utilisateurs fermé, pour tous nos services. Seulement, lorsque l'on a commencé à modéliser, les coûts étaient exorbitants. Globalement, rien que le coût de raccordement pour nos différents édifices était sensiblement équivalent à la facture annuelle, communications comprises. Là, on s'autorisait un droit de borne passante mais on ne l'utilisait pas et déjà on avait dépensé 60 000 €. Donc, pour résumer effectivement sur ce que représentera la mise en place pour la Communauté de communes du schéma numérique : c'est la fibre optique mais aussi les infrastructures, éventuellement le déploiement et tout ce qui pourrait servir aux bornes de l'interco, dans le sens de l'intérêt communautaire qu'il y a autour de la fibre optique.

M. THIERRY : Et les opérateurs dans cette histoire, ils interviennent à quel moment ?

M. FOURNIER : Les opérateurs, ils interviennent ou non. L'idée, c'est que ce soit administré et que l'on ait des interlocuteurs forts face à ces opérateurs.

M. RIESTER : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTÉ l'extension des compétences précitées,

DECIDE d'adopter les termes de l'extension de compétences de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

3 - CONTINUITÉ DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET FINANCEMENT D'ACTIONS

M. RIESTER : Mme MOTOT va nous expliquer ce qu'il en est. Simplement, c'est quelque chose à laquelle nous sommes attachés. Nous avons intégré dans la délibération sur table des choses qui sont essentielles pour nous, c'est-à-dire la prise en compte du travail qui a été fait par l'intercommunalité. Comme c'est un travail qui concerne à la fois, l'éducation, l'enfance, la jeunesse, les sports et la culture, il y a une réunion qui va être organisée par les trois élus référents, c'est-à-dire, Ginette MOTOT, Sophie DELOISY et Véronique MAASSEN, avec les conseillers municipaux qui le souhaitent, pour présenter, travailler les éléments de ce Projet éducatif local, que nous souhaitons continuer à poursuivre à Coulommiers, et évidemment, amender, améliorer en fonction de l'évolution des choses.

Mme MOTOT : Je vais vous expliquer exactement ce qu'est que le Projet Educatif Local. Cela intègre trois contrats :

Le contrat Educatif Local

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il se concrétise par la mise en place d'actions éducatives, de manière harmonieuse et cohérente, sur un territoire. Il favorise l'accès aux activités sportives, artistiques et socio-culturelles.

Le projet Ville, Vie, Vacances

Il est destiné aux jeunes de 11 à 18 ans. Ca leur permet, dans le champ de la prévention et de l'éducation, d'accéder à des activités de loisir, de séjours pendant les petites et grandes vacances.

Le contrat à local d'accompagnement à la scolarité

Il propose, par des stratégies diversifiées, d'aider les enfants et les jeunes à acquérir et méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir. Il permet d'élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents, en associant les parents dans la démarche.

Là, je vous ai donné les grandes lignes. Je vais vous donner les chiffres. Les chiffres parlent beaucoup plus que les mots.

Le PEL répond à une volonté d'organiser des actions, ayant pour objectifs généraux :

- Renforcer l'ouverture culturelle des enfants et des jeunes
- Soutenir l'expression de la citoyenneté des enfants et des jeunes
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité
- Favoriser la découverte et développer le sens créatif des enfants et des jeunes

En plus de ces projets généraux, le Projet Educatif Local doit s'inscrire dans le prolongement des objectifs éducatifs définis par le projet éducatif communautaire de la communauté de communes de la Brie des Tempeliers, qui se résument ainsi - cela ressemble un peu aux objectifs de notre projet :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité des enfants et des jeunes, en leur permettant de se découvrir et développer harmonieusement dans toutes leurs possibilités, quelles soient physiques, intellectuelles, créatives, affectives.
- Préparer et accompagner les enfants et les jeunes à devenir des citoyens, à être des acteurs au sein de la société, leur donner des repères, et faire respecter les règles.
- Préparer et accompagner les enfants et les jeunes à devenir des personnes responsables d'elles mêmes, et de leur environnement
- Devenir autonomes à travers les étapes de leur vie
- Favoriser la tolérance, la solidarité, et la reconnaissance de la diversité

Quelques chiffres :

Pour l'enfance à Coulommiers, au cours de l'année scolaire, les enfants inscrits en accueil de loisirs sont environ 600 par an. Tous les enfants en restauration scolaire peuvent participer à des actions PEL, comme la danse, la Semaine des mots et délires, ou la commission Menus. Ce sont eux qui organisent leurs menus sous la surveillance des animateurs en commission des menus. Ils sont 650 par jour à déjeuner à la cantine.

La Semaine des mots et délires, que vous connaissez tous, accueille chaque année environ 1 200 enfants et, ce n'est pas anodin, 200 parents qui se déplacent pour visiter l'exposition des travaux de leurs enfants.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En chemin vers l'école permet chaque année à environ 20 parents et enfants de franchir une première étape vers l'école maternelle. Cette action favorise la socialisation. Croyez-moi, c'est très suivi par beaucoup de parents. Cela a été fait au quartier des Templiers et à Vaux.

Entre 80 et 90 enfants participent aux séances d'accompagnement à la scolarité le soir.

La jeunesse : 44 jeunes ont la possibilité de partir pendant les vacances scolaires. Les villages animation accueillent chaque année, 60 jeunes environ. Ce sont environ 150 jeunes qui viennent chercher des informations à l'occasion des jobs d'été. 40 jeunes participent aux chantiers jeunes et utilisent leurs points pour des séjours et des actions. C'est comme ça qu'ils ont pu partir à Longchaumois, cet été, à cheval sur juillet août. En utilisant leurs points, ils n'ont pas payé. Ce sont les points qu'ils ont gagnés - n'est-ce pas Sophie - en faisant des chantiers jeunes. Environ 1 000 jeunes participent à l'action santé Garçons / Filles / Couples Mode d'emploi. 1 000 jeunes par an sont informés dans les domaines de la formation, la santé et l'emploi. Donc, la jeunesse y trouve son compte.

La culture. Au niveau du domaine culturel, l'atelier d'arts plastiques du service culturel accueille chaque année environ 20 enfants et jeunes. 20 enfants de 6 à 11 ans et 25 jeunes de 11 à 18 ans participent à l'atelier théâtre. Vous voyez la diversité de cette action. 20 enfants et jeunes de 6 à 13 ans découvrent l'écriture avec Suzanne Hermance. 400 enfants et jeunes participent à des stages ou initiations avec la compagnie en résidence que nous avons à Coulommiers.

L'école multisports est installée sur les trois quartiers de Coulommiers. Elle fonctionne chaque soir, après l'école. Très fréquentée, elle permet globalement à 300 enfants de 5 à 12 ans de découvrir le sport, pendant une année scolaire, pour une somme minime.

Voyez que le projet que nous vous demandons de bien vouloir voter, le Projet Educatif Local, nous l'avons mis en place depuis des années. Nous vous demandons aujourd'hui son approbation pour avoir des financements de la part de la Préfecture de Seine-et-Marne, de la Caisse d'allocations familiales de Seine et Marne, et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

M. RIESTER : Merci Mme MOTOT. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

M. THIERRY : On ne peut pas passer sur ce sujet sans au moins faire une remarque. Bien sûr, nous allons voter pour ce projet. Quand il s'agit d'enfants, évidemment nous sommes pour. Je dirais même que votre présentation est très généraliste, et on ne peut qu'y adhérer. Maintenant, j'ai envie de vous dire : on pourrait en faire plus. On sait bien qu'il y a toujours besoin de davantage, surtout dans ce domaine. C'est-à-dire que nous allons voter pour et nous allons attendre pour voir comment tout cela va se traduire. Vous nous avez déjà donné des exemples.

Mme MOTOT : J'ai voulu vous donner des chiffres. C'est plus parlant.

M. THIERRY : Oui, c'était très parlant mais voilà. Je ne sais pas si tout le monde est satisfait. Peut être qu'il y a davantage de besoins encore ? Simplement, un petit détail dans votre note de présentation. J'espère que vous n'oubliez pas ces quartiers. Vous avez dit une très jolie phrase, que j'ai notée : « Chaque quartier de Coulommiers, centre ville, Vaux, les Templiers, a ses caractéristiques et ses difficultés et ses richesses

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

propres. » J'ai envie de dire qu'il y a aussi le Theil et Montanglaust, qui sont des quartiers de Coulommiers avec leurs propres richesses.

M. RIESTER : Triangle, Pontmoulin... Mme MOTOT parle de tous les quartiers.

Mme MOTOT : Bien sûr.

M. THIERRY : Alors tout ça pour vous dire, il y a tout cela pour vous dire, voyez, tout cela n'est que de la prose.

M. RIESTER : Mais non. OK, allez-y.

M. THIERRY : M. le Maire, on attend de voir ce que ce projet développera.

M. RIESTER : Très bien. Merci de votre explication de vote. Mme CANALE. Ensuite Mme SABATÉ.

Mme CANALE : Je voulais faire une remarque par rapport à cette présentation du Projet éducatif local. Je suis assez satisfaite parce que je vois la présentation d'un projet. En fait, plusieurs fois, j'ai fait remarquer à Mme MAASSEN ce que j'attendais d'un adjoint à la culture : qu'il me présente aussi un projet culturel pour la ville. Et pour moi, c'est ça un projet culturel. C'est d'avoir des objectifs à atteindre et des actions que l'on met en place pour atteindre cet objectif. Et ça, j'ai beau aller en commission culture, je le précise mais à part parler du prix des emplacements pour les cabanes de Noël ou autres... Je veux dire, c'est trop... on ne discute jamais de la mise en place d'un projet culturel sur Coulommiers, et ça, je le regrette.

M. RIESTER : Je n'assiste pas à toutes les réunions de commission, mais d'après ce que me disent les conseillers de la majorité, cela ne ressemble pas du tout à ce que vous présentez. Et puis, franchement, quand on voit ce qui est fait en matière culturelle, à Coulommiers... C'est bien beau, comme vous dites de faire de la prose. Parfois, ce qui compte, c'est aussi l'action. Et l'action, je peux vous dire que je suis fier de ce qui se fait en matière culturelle à Coulommiers, que ce soit au niveau de saison culturelle, des différents ateliers, des cours, de l'animation, de l'intégration de la culture dans le Projet éducatif local. Mme MOTOT, en tant que première adjointe, a pris la parole pour expliquer ce qu'était le Projet éducatif local. Comme vous l'avez compris, il s'agit bien d'un projet multi secteurs. C'est un projet, certes au niveau éducatif enfance, mais c'est aussi un projet jeunesse, un projet sport, un projet culture, avec des adjoints qui sont très mobilisés sur cette question là. C'est la raison pour laquelle on va faire une réunion spécifique sur ce Projet éducatif local, avec les conseillers municipaux, quelle que soit la commission à laquelle ces conseillers appartiennent, pour vraiment être dans une situation de partage sur cette réflexion. Et concernant le projet culturel, franchement, il suffit de regarder l'importance de tout ce qui est fait en matière culturelle pour se dire que le projet culturel à Coulommiers existe bien. Et c'est Mme MAASSEN qui anime tout cela avec le talent et la compétence qu'on lui connaît.

Mme CANALE : Excusez-moi. Je dis ce que j'ai dit à d'autres conseils municipaux. Je n'ai pas dit qu'il ne se passait rien au niveau culturel. Je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit que Mme MAASSEN ne faisait pas son travail, loin de là. J'ai simplement dit que, de temps en temps, la prose, c'est bien justement pour savoir quel est l'objectif d'une

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

municipalité. Là, vous nous présentez des objectifs en matière de projet éducatif. Moi, je voudrais savoir quels sont les objectifs de la municipalité de Coulommiers en terme de culture. Alors, il se passe des choses, mais bon sang, rassemblez ces choses, posez vous des questions : quels sont les objectifs que je veux atteindre en matière de culture ? Vous avez tous les ingrédients, il suffit de faire de la prose. C'est important la prose.

M. RIESTER : Merci de vos conseils, Mme CANALE. On en prend note, on en reparlera. Mme SABATÉ ?

Mme SABATÉ : Oui. Merci M. le Maire. Quand je lis et j'entends Mme MOTOT parler de l'implication des parents, dans les différents projet, soutenir les familles dans leur rôle de parents, je voulais savoir si la sélection qui s'opérait était une sélection à guichet ouvert ou s'il y avait des familles qui avaient besoin d'être un peu soutenues et que vous accompagnez plus facilement peut-être.

Mme MOTOT : Viennent les parents qui le souhaitent. Par exemple, pour l'intégration à l'école maternelle, ce sont des parents qui souvent sont perdus, particulièrement au quartier des Templiers, et qui, de ce fait retrouvent un lien social, si vous voulez, avec les futurs enseignants, avec le service éducation. Croyez-moi, on a de plus en plus de succès. Donc, ce sont des gens qui viennent vers nous, à l'école Jehan de Brie. On a la même démarche en ce moment. Mais ce sont des gens qui souhaitent venir : on les accueille.

M. RIESTER : Sophie, tu voulais ajouter quelque chose ?

Mme DELOISY : Oui, juste pour rappeler aussi que, dans le Projet éducatif local, il y a le maillage au niveau des partenaires, que ce soit les parents d'élèves, les enseignants, que ce soit au niveau du Conseil général, au niveau des institutions, des associations de mamans... C'est vraiment un maillage partenarial important, avec des relais. Donc, les familles qui sont un peu plus en difficultés ou qui ont besoin d'être accompagnées sur différentes démarches, on les oriente plus facilement.

M. RIESTER : Merci de cette question. Merci Mme MOTOT pour cette présentation. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

la mise en place d'un Projet Educatif Local et des actions qui en découlent.

de soumettre à l'appréciation du comité départemental de pilotage le dossier du Projet Educatif Local

de demander des subventions au taux le plus élevé auprès de :

- l'ACSE – Préfecture de Seine et Marne pour le projet VVV,
- la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le CLAS et le Projet VVV,
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour le CEL.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser le Maire et son représentant à signer tout acte à intervenir dans la poursuite de ce projet.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

4 - TRANSFERT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN D'UN ENSEMBLE PARCELLAIRE CADASTRE BR 65, BR95, BR 129, BR130, BR374 SIS RUE DES RESISTANTS ET DEPORTES A COULOMMIERS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE COULOMMIERS

M. FREMONT : Par courrier en date du 16 mai 2011 le propriétaire de l'usine JCD sise Rue des Résistants et des Déportés à Coulommiers a fait part de son intention de céder l'ensemble parcellaire cadastré BR 65, BR95, BR 129, BR130, BR374 d'une surface totale de 3780m².

Situé dans le quartier de Vaux au cœur de l'habitat collectif et à proximité de l'école Charles de Gaulle, cet ensemble représente une opportunité foncière pour l'Office Public de l'Habitat dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain du quartier de Vaux.

Considérant qu'une commune peut ponctuellement déléguer son droit de préemption au titre de l'article L213-3 du Code de l'Urbanisme à un bailleur social, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à déléguer ce droit sur les parcelles susvisées.

M. RIESTER : Merci M. FREMONT. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Oui. Ce serait intéressant de déléguer le droit de préemption, s'il y avait un projet que nous connaissions de l'office. Là, vous nous dites : on délègue le droit de préemption. On ne nous dit pas quel est le projet. Sur le principe, peut-être, si c'est l'office HLM, on s'est déjà exprimés nous sur ce sujet, en disant que le quartier de Vaux n'était peut être pas l'endroit le plus adapté pour développer encore du logement social. Un office HLM, ça n'a pas compétence qu'à faire du logement social, ça peut faire autre chose. Mais on aimerait connaître ce projet.

M. FREMONT : Pour le moment, si vous voulez, étant donné qu'à Vaux, il ne reste pas des cent et des mille mètres carrés de terrain, l'objectif est d'anticiper pour le futur, s'il y a des demandes de logements d'habitats sociaux, etc... Il s'agit d'une réserve foncière pour l'Office de l'habitat, pour que demain, après-demain, si on a une véritable demande de logements, on puisse répondre à cette demande. Voilà tout simplement. C'est une anticipation pour d'éventuelles futures demandes.

M. THIERRY : Je ne crois pas me tromper - Mme THOURET peut peut-être préciser - mais la demande, elle existe à Coulommiers en matière de logements sociaux.

M. RIESTER : La demande existe effectivement et l'Office Public d'Habitat essaie d'y répondre au quotidien. D'ailleurs, l'Office mène actuellement une réflexion globale sur les perspectives d'amélioration du parc d'habitat, pour garantir aussi une vraie mixité sociale.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Ce serait bien, je pense, de l'expliquer à l'assemblée, avant qu'il soit finalisé, même peut-être, aux habitants du quartier de Vaux.

M. RIESTER : Mais, nous envisageons de communiquer et de vous présenter prochainement ses grandes orientations. Nous avons un projet à développer sur plusieurs années, un projet de renouvellement urbain sur le quartier des Templiers. Il s'agit à la fois d'améliorer la qualité de l'habitat existant mais aussi de repenser le quartier dans son ensemble, dans ses accès, ses circulations, ses espaces publics, ses espaces verts...

M. THIERRY : Mais je suis très content ce soir, M. le Maire, d'apprendre que vous avez un projet de ville. Parce que je vois des communes de Seine-et-Marne qui se sont engagées dans des projets de renouvellement urbain. L'Agence nationale de la rénovation urbaine, a été créée par M. BORLOO, je crois. Des communes de Seine-et-Marne se sont engagées dans ce projet qui devait, je crois, se terminer en 2012. Donc, nous sommes à la fin du programme et nous à Coulommiers, nous nous réveillons en y parlant de renouvellement urbain. J'aimerais que la municipalité saisisse le train quand il passe. Pas quand il est passé.

M. RIESTER : Malheureusement, vous le savez, Coulommiers ne relève pas de la politique de la ville, en raison de son caractère rural et ne peut pas bénéficier des crédits alloués au titre de l'ANRU. Nous n'avons pas de zones urbaines sensibles, ni de zones franches urbaines qui nous permettent de bénéficier de ce type de subventions.

M. THIERRY : Mais tout à fait, M. le Maire. Mais renseignez-vous. Il y a des communes, qui ne sont pas en zone urbaine sensible et qui ont pu bénéficier de subventions pour du renouvellement urbain.

M. RIESTER : Nous ne manquerons d'étudier toutes les possibilités, M. THIERRY. Nous ne sommes qu'au stade de la réflexion pour l'instant.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à déléguer le droit de préemption urbain portant sur l'ensemble parcellaire cadastré BR 65, BR95, BR 129, BR130, BR374 d'une surface totale de 3780m² à l'Office Public de l'Habitat

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude, RABEY Colette, SABATÉ Elianne, TRÉGOAT Yvon),

5 - ASSAINISSEMENT – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DE LA SOCIETE SAVERPLUS.

M. FREMONT : La société SAVERPLUS, implantée au 9-11 rue de l'Aubetin à COULOMMIERS, assure une activité de dépolissage de verre et, à ce titre, relève de la nomenclature des installations classées. Cette entreprise rejette dans le réseau collectif d'assainissement des eaux usées avec un niveau de polluants important qu'il convient de contrôler en permanence. La convention en date du 9 janvier 2009, autorisant

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'établissement SAVERPLUS à déverser ses eaux usées autres que domestiques dans le système de collecte de la commune de Coulommiers, est arrivée à échéance. Afin de répondre à l'obligation réglementaire du code de la santé publique, de responsabiliser l'entreprise quant à la nature et à l'impact de ses rejets sur le système d'assainissement et dans le milieu naturel, et afin d'améliorer la collecte des eaux usées industrielles et domestiques, il est proposé de conclure une convention spéciale de déversement.

Cette convention entre l'entreprise générant ces eaux et la collectivité les acceptant, permettra par ailleurs :

- D'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration,
- De fiabiliser l'ensemble des ouvrages d'assainissement afin d'éviter tout rejet nuisible vers le milieu naturel en sortie de station d'épuration,
- De favoriser l'information mutuelle entre l'entreprise et la collectivité au travers, notamment, des résultats de l'autosurveillance,
- De préciser les limites des responsabilités induites par la prise en charge des eaux usées en vue de leur traitement et de leur retour vers le milieu naturel.

Le projet de convention est consultable à la Direction Générale des Services.

M. RIESTER : Merci M. FREMONT. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. THIERRY : Juste une question. Je voudrais savoir s'il ne serait pas possible, peut être, d'aider cette entreprise à ce qu'elle traite ses eaux avant de les rejeter dans le réseau. Est-ce que vous avez regardé ce point ? Est-ce que c'est possible ?

M. FREMONT : Je sais que Jean-Pierre AUBRY suit de très près ce dossier là, parce que la première convention est récente. Elle arrive donc à échéance,. C'est la raison pour laquelle nous la renouvelons. N'oublions pas que nous avons une nouvelle station d'épuration et il n'est pas question de créer un surcroît de polluants pour cette station d'épuration. C'est un dossier qui est suivi de très très près.

M. THIERRY : Je vous ai entendu, mais ce n'est pas franchement une réponse. C'est-à-dire : est-il possible ou non ?

M. FOURNIER : Dans le cadre de ce type de convention, ce qui se passe, c'est qu'effectivement, on met en relation le délégataire de service public qui gère la STEP, la station d'épuration, et l'industriel avec lequel on contracte. L'industriel a vocation à neutraliser ses effluents. Pour autant, il n'est jamais à l'abri d'un accident industriel. L'objectif de cette convention, c'est d'avoir la réactivité la plus pertinente en cas d'accident industriel. C'est-à-dire que rapidement le contact est établi, et à la fois, le délégataire sait mettre en œuvre ses actions correctives. Et bien entendu, l'industriel sait lui aussi traiter ses effluents. Les choses se font en toute transparence, et avec la plus grande réactivité possible. L'objectif, c'est d'éviter les incidents. Le délégataire, qui a la parfaite maîtrise du traitement des effluents, peut apporter ses compétences à l'industriel, et réciproquement. Les informations sont apportées de part et d'autre, pour que tout se passe dans les meilleures conditions. En l'absence de convention, ce partenariat là ne peut pas être établi.

M. THIERRY : Ce soir, nous mettrons un bon point à M. FOURNIER, qui a su répondre. C'était une véritable réponse. Merci.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Mme SABATÉ, vous souhaitiez intervenir ?

Mme SABATÉ : Merci, M. le Maire. Je m'interroge un petit peu : à savoir s'il n'y aurait pas une alternative possible parce que, dans une des questions suivantes, on trouve que la ville s'engage dans une démarche, la dégradation des ressources en eau et produits phytosanitaires. Je trouve qu'il y aurait peut être une démarche à faire pour éviter justement ce surcroît de traitement de l'eau, par rapport à tous ces produits chimiques qui sont déversés dedans. Est-ce que l'on ne peut pas envisager une autre alternative par rapport à cet industriel ?

M. RIESTER : M. FOURNIER va vous expliquer et vous apporter les éléments d'information nécessaires.

M. FOURNIER : C'est toujours le sens de ces conventions. L'industriel a de toute façon intérêt à éviter d'engager trop de produits chimiques. Dites vous bien que, dans l'industrie, chaque fois que l'on peut, on recherche à engager le moins possible de produits chimiques et à être les plus performants possible pour les techniques. Evidemment, SAVERPLUS fait du dépolissage de verre. C'est très polluant, non. Pour autant que l'on maîtrise effectivement ses effluents et que l'on sache retraiter, ce n'est pas très polluant. Ces produits là sont désormais chers. Il y a des taxes sur les rejets qui sont de toute façon incluses dans le prix de vente des produits chimiques. Donc, clairement, l'intérêt de l'entreprise, c'est de maîtriser au mieux. J'entends bien qu'il est souhaitable. Je pense que Bernard va développer ce point sur le phytosanitaire. Globalement, c'est la même démarche appliquée à l'industriel. D'ores et déjà, les industriels s'emploient à minimiser l'usage de ces produits.

M. RIESTER : Je remercie M. FOURNIER pour ces précisions. Les entreprises oeuvrent effectivement de plus en plus aujourd'hui en faveur de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Y a-t-il d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de renouveler l'autorisation du déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement SAVERPLUS dans le système de collecte de la commune de Coulommiers,

DECIDE de fixer, par convention spéciale de déversement, les modalités techniques et financières de rejet des eaux usées autres que domestiques dans le système de collecte de la commune de Coulommiers,

CHARGE le Maire ou son représentant à signer l'arrêté autorisant le déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement SAVERPLUS dans le système de collecte de la commune de COULOMMIERS ainsi que la convention spéciale de déversement et toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude, RABEY Colette, SABATÉ Elianne, TRÉGOAT Yvon),

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ARS ILE-DE-FRANCE POUR LE PROJET « GARÇONS-FILLES-COUPLES : MODE D'EMPLOI » ORGANISÉ PAR LE POINT INFORMATION JEUNESSE DE COULOMMIERS

Mme DELOISY : Lors du conseil municipal du 27 juin, nous avons déjà passé cette délibération mais en demandant une subvention de 2 000 €. L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France nous a fait savoir que la subvention pourrait être supérieure à celle sollicitée. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir solliciter cette même subvention mais au taux le plus élevé.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

ANNULE la délibération n° 11/148 du 27 juin 2011,

DEMANDE une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation du projet « Garçons - Filles - Couples : mode d'emploi » initié par le Point Information Jeunesse de Coulommiers,

AUTORISE le maire à solliciter cette subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY : Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de réaliser :

- une nomination au grade d'adjoint administratif de 1ère classe d'un agent de la filière sociale (auxiliaire de puériculture de 1ère classe) pour faire coïncider son grade à ses fonctions,
- deux promotions à ce même grade de deux agents ayant réussi l'examen professionnel,
- d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe
- d'un adjoint technique principal de 2ème classe,
- d'un avancement au grade d'adjoint technique de 1ère classe d'un adjoint technique de 2ème classe.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

8 - REMUNERATION DES COURS DE L'ECOLE DE MUSIQUE

M. LEGEAY : Depuis le 1er septembre 1994, les cours de l'école de musique, ont été repris par la commune. Nous vous proposons d'augmenter la vacation de 18,74 à 20 €. Jusqu'alors, seule l'évolution du point d'indice était appliquée. Il n'y avait pas d'autre

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

augmentation que la revalorisation décidée par l'Etat. Nous avons décidé, depuis le nombre d'années qui se sont écoulées, d'arrondir à 20 €.

M. RIESTER : Merci M. LEGEAY. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Oui, bien évidemment. Nous sommes bien évidemment pour. Je voudrais simplement saisir cette question pour vous parler de l'école de musique. M. le Maire. J'ai voulu voir ces classes qui étaient dans l'ancien collège Hippolyte Rémy. Je suis allé au collège en 75 dans ce bâtiment. J'ai retrouvé le couloir dans la couleur qu'il avait à l'époque c'est-à-dire, la même peinture qui cloque partout. Vraiment, ce bâtiment est en très mauvais état, M. le Maire. Il y a des épaufrures. Les fers à béton sont en train de pousser des épaufrures sur la façade, où nous avons encore des baies avec du simple vitrage. Vraiment, c'est un bâtiment en très mauvais état. Quand je vois les investissements que vous avez faits - ne serait-ce que sur cet Hôtel de Ville, par exemple - je me dis quelque part, ou ailleurs, Madame, je me dis quand même qu'aller placer des associations dans un bâtiment tel que celui-ci, c'est inadmissible. D'autant que, M. le Maire, l'investissement que vous pourrez faire, vous le récupérez en fonctionnement. Puisque, si vous isolez le bâtiment, vous allez faire des économies de chauffage et vous donnerez aux Columériens qui se rendent dans cet endroit, vous leur donnerez quand même un certain confort. Donc, voilà. Ma remarque était en ce sens. C'est-à-dire que j'ai découvert cette école de musique qui a vraiment besoin de travaux. C'est le bâtiment qui a besoin de travaux, pas l'école de musique. Parce qu'il n'accueille pas seulement l'école de musique.

M. RIESTER : Je vais donner la parole à Véronique MAASSEN, maintenant que nous avons eu une bonne leçon du professeur THIERRY. Juste pour vous dire, les associations sont ravies d'être dans ces locaux. Ravies, ravies... inaudible. Que ce soit le Bridge club, les Amis de la Couleur et même la CGT, tous sont très heureux de pouvoir disposer de locaux, des locaux plus spacieux pour certains et adaptés.

M. THIERRY : Telle n'est pas ma remarque M. le Maire.

M. RIESTER : Je passe la parole à Mme MAASSEN, qui va pouvoir notamment vous expliquer les aménagements réalisés pour l'école de musique.

Mme MAASSEN : Merci M. le Maire. Quand nous avons récupéré ce bâtiment, avec Mme MOTOT et Sophie DELOISY, nous sommes allées voir ce que nous pouvions en faire. Moi, j'étais accompagnée d'Evelyne LETERME, la directrice de l'école de musique et figurez-vous, qu'elle était bien contente de pouvoir annexer là-bas à l'espace LAFAYETTE une partie de l'enseignement de l'école de musique parce que les locaux actuels sont trop petits. Elle était très contente. D'autant plus que les travaux se sont faits rapidement. Et là, je remercie les services techniques parce que cela s'est fait pendant l'été 2010, sur juillet-août. Ils y ont mis beaucoup d'ardeur, pour faire toutes les peintures, faire les achats de rideaux. Nous, à l'école de musique, c'était budgété. On a fait un achat de petit matériel pour tous les enfants qui sont inscrits à l'éveil musical. C'est vrai que le couloir, ce n'est pas très agréable, ce n'est pas accueillant. Il y a des priorités, on vous l'a dit. On a acheté des bancs d'accueil car il y a des gens qui passent, qui attendent la sortie des enfants. Mais je peux vous dire que les classes sont très belles, très accueillantes pour nos jeunes. Les Amis de la couleur sont, pour ma part, entièrement satisfaits, de même que l'harmonie municipale qui dispose d'une salle

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

insonorisée qui lui apporte entière satisfaction. On verra par la suite pour éventuellement refaire des travaux. Ce n'est vraiment pas une priorité.

Mme MOTOT : Je n'en ai pas pour longtemps. On en a discuté l'autre jour, vendredi, lorsque je suis allée inaugurer le bâtiment pour la CGT. J'ai visité les locaux. Evidemment, on a vu le couloir. On le sait mais il faut changer les fenêtres d'abord. Je vous ai expliqué que l'on donne priorité aux écoles. Ce bâtiment, avant, nous ne l'utilisions pas tellement. C'était le STAPS qui l'occupait. Ils vivaient un peu en autarcie, voilà. On ne peut pas être partout. On fait énormément pour les lieux scolaires. Là, il est certain que l'aménagement du bas sera fait en intercommunalité. Les fenêtres seront changées et autres, parce que ce sera un centre de loisirs. Et le haut, c'est la mairie qui le fera. On l'a déjà envisagé, ne serait-ce que pour accueillir nos gamins, pour accueillir nos différentes organisations. Vous le savez fort bien, on en a parlé l'autre jour. Je vous ai dit, on y pense, ça va être fait. Quand on le dit, on le fait.

M. FOURNIER : C'est un peu injuste de penser que la barre LAFAYETTE est oubliée parmi les bâtiments qui appartiennent à la ville. Chaque année, nous inscrivons, en entretien, un budget et nous réalisons des opérations, bien entendu, en bon père de famille et en bon gestionnaire du patrimoine. Les services techniques nous ont engagés par le clos et le couvert. Les travaux ont été faits sur les acrauters, sur la toiture de la barre LAFAYETTE, des châssis ont été changés. J'ai rapidement ressorti ce que l'on avait inscrit au budget au budget 2010. Je vois la somme s'inscrire : 74 450 € qui ont consisté au remplacement de châssis vitrés, côté rez-de-chaussée pour la salle d'accueil du pré et post scolaire. Effectivement, nous avons commencé par là, ce qui était utilisé à l'époque, la réalisation d'une allée de communication entre Louis ROBERT et la barre LAFAYETTE. Et puis, le remplacement de châssis vitrés sur trois autres salles d'activités, au rez-de-chaussée. Clairement, il est vrai que d'autres châssis vitrés - cela ne nous a pas échappé - permettrait de réduire la signature carbone et la signature chauffage de ce bâtiment. C'est pourquoi on s'emploie à changer les châssis. Nous le ferons progressivement, avec les ressources d'une ville de 14 000 habitants.

M. RIESTER : Merci M. FOURNIER.

M. THIERRY : Je voudrais simplement ajouter qu'il me semble avoir mis le doigt sur un point qui fait mal et à voir vos réactions. Il me semble qu'il y a un vrai sujet. Maintenant que vous l'avez exprimé, je suppose que vous allez réagir. Quant à se féliciter, nous nous félicitons aussi que les associations qui ont des locaux en soient satisfaites. Ce n'était pas le problème. Maintenant, ce que je critiquais, effectivement, ce sont vos priorités. C'est-à-dire que vous avez investi sur certains bâtiments, sur certains travaux qui n'auraient pas été les nôtres. Je peux avoir un choix différent du vôtre.

M. RIESTER : Quoi par exemple ?

M. THIERRY : Comme par exemple, écoutez, il n'y a pas très longtemps, vous avez refait le parvis de l'église, je crois. Vous avez fait il y a quelques années...

M. RIESTER : Les travaux de l'Eglise ont permis de mettre en valeur l'édifice et de le rendre encore plus accessible, M. THIERRY, notamment pour célébrer son centenaire.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Entre refaire le parvis de l'église et refaire le bâtiment, parce que je ne parle pas de changer des fenêtres, parce que c'est un bâtiment qui mérite une certaine réflexion dans son ensemble. On voit très souvent dans les...

M. RIESTER: Inaudible

M. THIERRY: Pardon ?

M. RIESTER : Nous avons une réflexion très limitée, à court terme au niveau du patrimoine bâti de la ville. Nous réévaluons les besoins chaque année. L'Espace Lafayette nécessite d'être réhabilité effectivement. Les travaux seront programmés et échelonnés dans le temps, comme pour chaque bâtiment.

M. THIERRY : Si vous le reconnaissez, je me tais, M. le Maire.

M. RIESTER : Mme THOURET, vous souhaitez intervenir ?

Mme THOURET : Juste un petit mot, M. SUJET et M. JEUNHOMME seraient bien contents de voir un peu de vie dans ce bâtiment qu'ils ont occupés pendant des années, à y voir des adolescents maintenant. Il y a même des petits enfants qui viennent à l'école de musique.

M. RIESTER : Merci Mme THOURET. C'est vrai que nous souhaitons réinvestir ces lieux, après le départ de l'antenne du STAPS, en les mettant à disposition d'associations et en proposant de nouveaux espaces à l'école de musique notamment. M. THIERRY, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

M. THIERRY : Je peux terminer, si vous le voulez, M. le Maire. J'enchaîne en vous disant que votre prédécesseur avait fait venir le STAPS à Coulommiers, je crois. Avec vous, on a vu le STAPS disparaître. Donc, voilà, l'échec il est aussi là.

Mme MOTOT : Oh, mais non, c'est un regroupement nécessaire...

M. RIESTER : Non mais laisse, très bien, qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

de fixer le taux horaire de rémunération des cours de l'école de musique à 20 € (18.74 à ce jour), à compter du 1er octobre 2011,

que sur ce taux seront appliquées les futures revalorisations de l'indice de la Fonction publique,

que les crédits nécessaires à ces rémunérations seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

9 - DEMARCHE DE REDUCTION D'USAGE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LES ESPACES COMMUNAUX

M. FREMONT : Synthétiquement, en un mot, nous avons changé, il y a deux ans, de mode de plantation, en passant des plantes annuelles et bisannuelles aux plantes vivaces. Nous nous en sommes aperçus, en fonction des conditions atmosphériques, des arrêtés préfectoraux concernant le gaspillage d'eau, étant donné que ce sont des plantes qui sont très demandeuses. Donc, nous sommes passés il y a deux ans aux vivaces. Donc, moins d'eau qui circule et automatiquement, il nous a semblé intéressant d'être dans cette logique c'est-à-dire de supprimer au maximum les produits phytosanitaires. Du fait que nous arrosions moins, nous avons depuis deux ans, acheté des désherbeurs thermiques. Nous passons petit à petit à la suppression ou, out du moins, à la diminution des produits phytosanitaires. Voilà, en résumé, M. le Maire.

M. RIESTER : M. FREMONT, c'était parfait. Des remarques, des questions ?

Mme CANALE : Juste une remarque, M. FREMONT, par rapport aux espaces verts. J'ai constaté, depuis quelques temps en fait, au niveau du Parc des Capucins, un certain nombre de rats. Je ne parle pas des ragondins. Je parle du nombre de rats. Je trouve cela quand même assez étonnant.

M. FREMONT : C'est qu'il y fait bon vivre ! Non, je plaisante.

Mme CANALE : Ce n'est pas terrible, quoi. Je ne sais pas s'il y a une explication à cela, si vous avez constaté aussi. Est-ce qu'il y a des choses qui sont entreprises ?

M. FREMONT : Bien entendu, on est en rapport avec une entreprise de dératisation, pour justement faire le nécessaire.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la mise en œuvre de la démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires

S'ENGAGE à fournir annuellement au département les données sur ses pratiques d'entretien des espaces communaux

Fait et délibéré, à l'unanimité,

10 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Mme MAASSEN : Je voulais faire un petit aparté, pour vous dire que la barre LAFAYETTE avait été évoquée lors d'une commission culture, l'an passé. Et pour votre information aussi Mme CANALE, tous les ans, je fais un petit bilan, une synthèse du projet que je vais défendre au département, qui s'appelle le projet LECA, qui est réalisé au sein des différents pôles culturels, puisque nous sommes identifiés comme lieu d'enseignement artistique et culturel. C'était peut être une séance où vous n'étiez pas. La dernière fois, on vous a proposé une belle restitution de l'étude sociologique réalisée par la compagnie en résidence, le 21 octobre prochain après midi, à

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coulommiers. Voilà, on ne fait pas que donner des petits tarifs et se voir pour se dire que l'on ne se voit qu'en commission.

Vous dire que la modification du règlement intérieur de l'école de musique, elle est complètement en lien avec le point n°11 qui est la mise en place d'un règlement d'études à l'école de musique municipale. Du fait de la mise en place d'un règlement des études, il vient modifier le règlement intérieur, par son article n°9, puisque l'organisation pédagogique du déroulement et l'évaluation des études sont décrites dans le règlement des études. Il y a notamment les admissions qui ont lieu en fonction des places disponibles. Et pour bien travailler en amont, on demande justement à tous nos élèves de nous donner une réponse avant le 15 juin, pour savoir s'ils souhaitent ou non suivre une prochaine année de musique. Dire aussi que l'on donne la possibilité de bénéficier de tarifs non imposables, et puis, notamment, de demander des aides au CCAS. Demander aussi des stages, parce qu'à l'école de musique, souvent il y a des petits stages. Il y a aussi le bulletin de l'école de musique, le Zic'Info, qui est diffusé à tous les parents, aux élus et autres encore. Les enfants peuvent être pris en photo et on demande, au préalable, une autorisation des parents pour pouvoir faire paraître les photos de leurs chérubins. Voilà les modifications du règlement intérieur.

M. RIESTER : Merci.

Mme CANALE : M. le Maire, j'ai été donc, comme souvent à la commission culture, et lors de l'exposé sur le règlement intérieur de l'école municipale de musique, il nous a été avancé qu'il y avait énormément de demandes pour cette école, énormément de demandes notamment, de personnes qui n'habitent pas Coulommiers. Et donc, en fait, quand je vais en commission sport avec Mme DELOISY, je m'aperçois également que beaucoup de gens qui pratiquent un sport à Coulommiers ne sont pas Columériens. Or, tous les frais sont supportés par la commune et la réflexion en fait qui me vient est que, à un moment donné, il serait peut être bon de réfléchir à ce que le sport et l'école de musique puissent aussi passer en interco.

Mme MAASSEN : Tout d'abord, par rapport à l'école de musique, on priorise bien évidemment les habitants de Coulommiers. On l'a déjà dit. C'est la raison pour laquelle on a fait aussi le choix d'augmenter les tarifs pour les gens de l'extérieur. Parce qu'avec le département, il y a un schéma des enseignements artistiques qui est initié sur le territoire, sur le bassin de vie. Bien évidemment, Coulommiers a en charge tous les frais qui incombent : ce n'est pas seulement le salaire des professeurs, comme on vient d'en parler, ce sont aussi les locaux, les fluides, l'achat d'un parc instrumental. C'est lourd pour la ville de Coulommiers, mais il s'avère que sur le territoire, ce n'est pas une préoccupation majeure des communes environnantes. Donc, on a bien du mal à faire adhérer ces petites communes à un tel projet. Elles ont d'autres priorités que les enseignements artistiques notamment, que l'idée d'un conservatoire à rayonnement intercommunal. On y travaille. Il faut que cela entre aussi dans les mœurs. Avec les communes de Mouroux et de Boissy, on avait bien avancé sur le projet mais il est un peu en suspens. C'est vrai que, pour toutes ces communes, se voir incombent des charges supplémentaires... Elles sont frileuses. Les élus ne sont pas friands de cela. Ils ont d'autres choses plus importantes à l'ordre du jour chez eux.

M. RIESTER : Merci Mme MAASSEN. Je crois que le plus important, c'est de pouvoir mutualiser les équipements à l'échelle de notre territoire, les équipements sportifs et

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

culturels notamment, pour qu'ils puissent bénéficier à l'ensemble de la population. Mme DELOISY, vous souhaitez ajouter quelque chose.

Mme DELOISY : Juste rajouter un point. On essaye, avec les communes environnantes, plutôt de mutualiser les activités proposées, comme le taekwondo. Il est aussi bien sur Chailly et sur Coulommiers. Il reçoit des subventions des deux communes. Par exemple, au niveau de Mouroux, il y a du tir à l'arc. Donc, il n'y aura pas d'association de tir à l'arc à Coulommiers. On essaye au contraire de renforcer le territoire et de ne pas développer davantage.

M. RIESTER : Mme CANALE, vous souhaitez intervenir ?

Mme CANALE : Je pensais notamment à la mutualisation d'intervenants sportifs dans les écoles primaires, parce que vous avez un certain nombre de communes qui ne peuvent pas se le permettre toutes seules, et qui, en interco pourraient le faire. Ce serait aussi intéressant pour les écoliers du bassin de vie, par exemple.

M. RIESTER : Nous prenons note de cette remarque. Comme je vous l'ai dit, il faut pouvoir mutualiser nos équipements, à l'échelle du bassin de vie, pour éviter les doublons. Y a-t-il d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter le nouveau règlement intérieur modifié ci-joint

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

11 - MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DES ETUDES A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Mme MAASSEN : Oui, comme je viens de vous le dire, c'est vrai que l'on a extrait énormément d'informations, différents articles de ce règlement intérieur, pour constituer ce règlement des études dont la finalité est de porter à la connaissance du personnel et des adhérents des règles essentielles d'organisation et de fonctionnement de l'école de musique.

M. RIESTER : Qui est contre ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'adopter la mise en place d'un règlement des études

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

12 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DE L'OFFICE DE TOURISME 2011

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MAASSEN : Il s'agit d'augmenter la participation de la ville à hauteur de 4 500 € pour que les recettes s'équilibrent en fonctionnement et en dépenses. C'était pour la prestation dans le cadre de Noël. Il y avait aussi la Saint-Fiacre.

M. RIESTER : Des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°1 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude, RABEY Colette, SABATÉ Elianne, TRÉGOAT Yvon),

13 - REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES EMPLACEMENTS POUR MANIFESTATIONS LOCALES-REGIE DE RECETTES

Mme MAASSEN : Là, il s'agit d'augmenter le tarif des emplacements à l'occasion du marché de Noël. Cette année, il est organisé sur trois jours. De passer de 60 €, tarif qui avait été arrêté et délibéré en 2006, à 70 €, pour un emplacement simple, 140 € pour un emplacement double.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : Juste une remarque. Ca fait une augmentation de 100 % sur 5 ans, 20 % par an, bon. C'est plus que l'inflation.

M. RIESTER : Très bien. D'autres remarques ?

M. THIERRY : Non, mais M. le Maire, je suis toujours un peu étonné quand je vois des augmentations aussi importantes dans...

M. RIESTER : Nous avons la possibilité de réévaluer ces tarifs pour les réadapter.

M. THIERRY : Oui, oui, c'est vrai, c'est votre choix, certes.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des tarifs liés à la location des emplacements soit :

70 € pour un emplacement simple ou en chalet

140 € pour un emplacement double

AUTORISE l'encaissement par l'Office de Tourisme (Régie de Recettes) des recettes ci-dessus

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

14 - DEMANDE GENERALE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS 2011 RELATIVES AU MUSEE MUNICIPAL DE COULOMMIERS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE DE FRANCE

Mme MAASSEN : Il s'agit, dans le cadre de la restauration d'une œuvre d'Anatole DAUVERGNE dénommée « Vue du château », d'acheter du matériel préventif à hauteur de 2 000 €. On va demander une subvention auprès de la DRAC pour un montant de 2 000 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'autoriser le maire à solliciter une subvention d'un montant de 2.000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

15 - INDEMNITES ALLOUEES AU TRESORIER PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2010- REGIE DU SERVICE CULTUREL

Mme MAASSEN : Les questions 15 et 16 sont en corrélation. La première concerne la régie du service culturel, puisqu'il s'agit d'une indemnité attribuée au trésorier pour les travaux effectués dans l'année, pour l'année 2010, qui s'élève à 267, 78 € et à 30,49 €, pour indemnité du budget.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder au titre de l'année 2010 l'indemnité de confection des documents budgétaires et de conseil au taux maximum à Madame Marylène HENAULT, trésorier principal de Coulommiers.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

16 - INDEMNITES ALLOUEES AU TRESORIER PRINCIPAL AU TITRE DE L'ANNEE 2010- REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Mme MAASSEN : Il s'agit du versement de l'indemnité, au titre de l'année 2010, de 149, 84 € et 30,49 € l'indemnité de budget pour la régie de l'Office du Tourisme,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'accorder au titre de l'année 2010 l'indemnité de confection des documents budgétaires et de conseil au taux maximum à Madame Marylène HENAULT, trésorier principal de Coulommiers.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

17 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES ALLEES MENANT A LA GARE ROUTIERE DU LYCEE JULES FERRY

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je profite de ce point pour féliciter les services techniques pour la réalisation de la gare routière du collège Hippolyte Rémy. C'est un dossier qu'avait porté Mme MOTOT, pour aller chercher les subventions et réfléchir au projet. Cela a été parfaitement réalisé. Merci pour eux.

M. FREMONT : Merci pour eux. En 1976, c'est-à-dire, il y a à peu près 35 ans, le conseil municipal de l'époque avait décidé de faire un jardin et des allées pour relier le quartier des Templiers à la gare routière, et le lycée Jules Ferry. Il s'avère qu'aujourd'hui, après toutes ces années, les allées, qui étaient en sol stabilisé, sont très abimées. Donc il a été décidé de faire des travaux. La somme a été inscrite au budget 2011. Ces travaux consistent en la dépose et repose à l'identique des pavés en grès de chaque côté de ces allées, la création d'une portion de réseau d'eaux pluviales et la réfection du revêtement. C'est la raison pour laquelle nous demandons à ce que le Maire puisse demander à l'Etat une subvention qui pourrait être de 40 000 € pour faire ces travaux.

M. RIESTER : Merci M. FREMONT.

Mme CANALE : Je profite de cette question, M. le Maire, pour vous signaler quand même que de nombreux lycéens qui attendent leur bus, quand ils sortent de leurs cours, lorsqu'il pleut, sont sans abri. Donc, je souhaiterais savoir s'il ne serait pas possible de construire un jour quelque chose qui soit durable - je pense que vous avez eu peut être des soucis auparavant peut-être - des abribus en dur, qui permettent à ces lycéens de ne plus être sous la pluie lorsqu'ils attendent le bus. Et puis, je ferai remarquer aussi que le terrain de sport qui est stabilisé, je constate le week-end notamment, est de plus en plus occupé, tantôt par des motos, tantôt par des quads. Dimanche, c'était le pompon puisqu'il était occupé par un monsieur qui est venu avec sa charrette et son cheval et qui a fait, pendant une heure, travailler son cheval sur le terrain stabilisé. Là, il y a quand même un problème d'accès au terrain. Cela devient vraiment très compliqué.

M. RIESTER : Nous allons être vigilants et étudier ce point attentivement. Nous allons prévoir la mise en place de grillages autour du jardin de la Commanderie.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation du projet ont été inscrits dans le cadre du budget 2011 pour un montant de 142 500€ TTC,

APPROUVE le plan de financement,

DEMANDE la subvention au taux le plus élevé à l'Etat,

AUTORISE le maire à solliciter cette subvention.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

18 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSEQUES

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Il s'agit de prendre en charge les frais d'obsèques d'une personne dont le décès est survenu sur notre commune. Une personne sans profession, domiciliée 26 rue du marché à Coulommiers, décédée le 15 juillet 2011 à Coulommiers, qui ne disposait au jour de son décès d'aucune ressource suffisante. La somme de 2 076 € sera imputée en section fonctionnement du budget ville.

M. RIESTER : Y a-t-il des questions ? M. THIERRY ?

M. THIERRY : Je pense que l'on ne peut pas passer sur ce point, sans signaler que c'est la troisième prise en charge depuis le début de la mandature, ce qui à mon sens traduit qu'il y a une réelle pauvreté à Coulommiers. Cela ne se faisait pas auparavant. Nous en sommes à la troisième. Je trouve ça très triste, M. le Maire.

M. RIESTER : Merci M. THIERRY. D'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE la prise en charge des frais d'obsèques de la personne décédée le 15 juillet 2011 à Coulommiers pour un montant de 1 446 € pour les Pompes Funèbres Générales auquel s'ajoutent les frais de chambre mortuaire à l'hôpital de Coulommiers d'un montant de 630 €, soit un total de 2 076 €.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

19 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER : Le trésorier principal nous demande l'admission en non valeur de quatre créances non recouvrées, pour un montant total de 270,94 €, créances qui correspondent à :

- un droit de place foraine de mai 2006 pour un montant de 133,50 €,
- un emplacement de camion en avril 2007 pour un montant de 16,40 €,
- un forfait manège pour 99,44 €,
- une régularisation au régime additionnel de la fonction publique 2006 de 21,60 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 270,94 €.

M. FOURNIER : Je voudrais ajouter le bon travail de la commission des finances, puisqu'à cette occasion, l'un des membres, Bernard mon voisin ici présent, nous a fait remarquer qu'il serait pertinent de faire remonter ces informations relatives aux droits de places foraines à notre placier, afin qu'il puisse faire des sélections et refuser les mêmes forains, pour les mêmes qui voudraient venir se réinstaller.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

20 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Idem pour le budget assainissement, pour un montant plus conséquent puisqu'il s'agit d'une créance de 10 300,00 € qui correspond à un raccordement en octobre 2002 d'une entreprise depuis, devenue défailante. Bien sur, créance à absorber sur le budget annexe assainissement.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, de la créance correspondant au titre indiqué ci-dessus pour un montant de 10 300,00 €.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

21 - RESPONSABILITE CIVILE DE LA COMMUNE – INDEMNISATION POUR DEGATS DIVERS DEGATS OCCASIONNES A DES TIERS

M. FOURNIER : Encore un classique dans nos délibérations. Vous savez que la commune est assurée mais pour des sinistres de montants inférieurs à 850 €. Notre police d'assurance nous fait payer la franchise. Il s'agit là de quatre sinistres qui entrent dans cette catégorie, à savoir :

- la dégradation d'un véhicule sur le parking du personnel pour un montant de 439,23 €,
- un pneu éclaté sur un bec en fonte de gargouille descellée pour un montant de 110,95 €,
- un caillou projeté lors d'une tonte qui a brisé la vitre gauche d'un véhicule pour un montant de 117,44 €,
- la destruction de culture par des lapins de garenne pour un montant de 176 €. C'est la deuxième fois que l'on voit ça en raison de la prolifération des lapins de garenne. Le remboursement incombe à la commune pour un montant de 176 €,
- un bris de vitre d'un magasin place du marché pour un montant de 2 500 € où, là aussi, la commune prend ses responsabilités.

M. RIESTER : Des questions ?

M. THIERRY : Je comprends que le point sur les lapins de garenne - qui n'étaient peut être pas Columériens, mais bon, quand même - on rembourse l'assurance. Mais pour les autres cas, c'est remboursé directement à la victime du sinistre. Ça m'étonne.

M. FOURNIER : Parce qu'il y a eu un décalage entre les travaux et l'indemnisation. Il y a une avance.

M. THIERRY : Je suppose que la commerçante a fait sa déclaration à son assurance et qu'elle est couverte. Il y a peut être une franchise. On doit rembourser une franchise, mais on doit la rembourser à l'assurance. Non ?

M. FOURNIER : Je crois qu'il y a eu un décalage dans le traitement.

M. RIESTER : Il y a eu un décalage entre le remboursement et la déclaration.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder aux remboursements des dégradations occasionnées à des tiers,

DIT que les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir à cette fin.

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

22 - INDEMNISATION DE MADAME PERRIN CATHERINE POUR PERTE D'EXPLOITATION

M. FOURNIER : Il s'agit de verser une indemnité d'éviction pour perte d'exploitation. Pour rappel, la commune a signé un bail emphytéotique avec l'association ARRAHMA en vue de la construction d'un lieu de culte sur une parcelle communale située rue Maurice SUJET, selon une délibération passée le 23 mars 2009. Cette même parcelle était jusqu'à maintenant exploitée par un agriculteur, dans le cadre d'un bail d'affermage. Il s'agit de Mme Catherine PERRIN, agricultrice à Aulnoy. Mme PERRIN a accepté la résiliation du bail. Nous lui devons une indemnité pour perte d'exploitation qui porte sur un montant de 2 677,05 €. Indemnité calculée sur le barème établi par la SAFER.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le maire à verser une indemnité de 2 677,05 € à Madame PERRIN Catherine, au titre de la perte d'exploitation.

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

23 - AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

M. FREMONT : Le marché actuel se termine au 31 octobre 2011. Donc, bien entendu, il faut relancer une procédure d'appel d'offres tant sur le plan préventif que curatif. Les besoins de la commune sont très importants. Il y a de plus en plus de travaux de faits. Il y a grosso modo 1 500 avaloirs au minimum, 6 000 mètres linéaires de canalisations, 4 dessableurs, 15 séparateurs à hydrocarbure. Les dessableurs et séparateurs à hydrocarbure sont partout où il y a des stationnements conséquents pour... Pardon ?

M. THIERRY : Des parkings. Plus il y a de parkings, plus il y a de séparateurs.

M. FREMONT : Et oui, mais il faut justement séparer les hydrocarbures pour éviter la pollution et respecter l'environnement, comme dit Pascal FOURNIER. Curage,

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nettoyage de 2 bassins de rétention, enlèvement et traitement en centre spécialisé des boues de curage et produits résiduels. Donc, on demande l'autorisation de signature d'un marché pour l'entretien de ces réseaux.

M. RIESTER : Merci M. FREMONT. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Nous voterons pour, bien sûr. Je voulais simplement savoir : à Coulommiers, les réseaux séparatifs, sur la couverture de la commune, on est dans quelle proportion en réseaux séparatifs ?

M. FREMONT : L'expert, Jean-Pierre AUBRY n'est pas là. Je suis incapable de répondre à la question. On la lui posera quand il sera de retour. Joker mais bon, ça ne vous satisfait pas .

M. THIERRY : On reviendra sur ce point à l'avenir.

M. FOURNIER : Sur le territoire, on est parmi les mieux.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, un marché pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales correspondant aux conditions définies ci-dessus, avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres.

AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

24 - AUTORISATION DE SIGNER UN MARCHE DE FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE COULOMMIERS

M. FREMONT : L'objectif étant de standardiser tous les équipements publics, nous n'avons plus de société nous permettant d'avoir tout le matériel... etc. Nous demandons l'autorisation de signer un marché de fourniture pour tout ce qui concerne le mobilier urbain publicitaire et non publicitaire. Donc, cela joue sur un mobilier double face, mobilier d'affichage administratif, mobilier affichage socio culturel, 4 journaux électroniques d'information. Ce serait un marché pour une durée de 15 ans. Nous vous demandons l'autorisation de signer un marché pour la fourniture de ces matériels urbains.

M. RIESTER : Nous souhaitons en effet harmoniser le mobilier urbain à l'échelle de la ville, mais aussi les panneaux d'information notamment, afin de pouvoir en installer de nouveaux sur la ville. M. THIERRY ?

M. THIERRY : Moi, je suis entièrement d'accord avec vous sur un point, c'est qu'effectivement, le mobilier urbain doit être harmonieux. C'est vrai que c'est un peu nuisible au paysage que d'avoir différentes sucettes dans la ville de différents types. Dans la présentation, vous nous dites : « il convient d'augmenter le nombre pour tenir

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

compte du développement de la ville ». Là, je dirais que c'est un souhait de commerçant. Vous voulez davantage de publicité dans la ville. Là, moi je ne suis pas du tout dans cette approche. Je pense que nous avons suffisamment de panneaux publicitaires à Coulommiers.

M. RIESTER : Je ne souhaite pas avoir davantage de publicité dans la ville mais poursuivez.

M. THIERRY : Voilà. Moi, je voterai contre tout simplement parce que je pense que la publicité est suffisamment nombreuse sur la ville. Maintenant, que vous vouliez harmoniser, pas de souci. Je suis d'accord. Et puis si vous voulez aussi des panneaux publicitaires... Je me souviens, il y avait des panneaux d'affichage, de libre expression qui existaient à Coulommiers. Ils ont été remplacés. Je trouve que ce serait bien. Je vois encore des communes qui ont des panneaux d'affichage d'expression libre, et parfois, c'est très intéressant d'avoir des associations qui peuvent afficher, des partis politiques, par exemple, comme l'UMP, M. le Maire, parce que l'on sera bientôt en campagne électorale. Avec ces panneaux d'expression libre, je sais que les partis ont des colleurs. Voilà, ça canalise aussi ces choses là. Donc, réfléchissez aussi, dans le cadre de ce développement de la publicité dans la ville, à tous ces types d'affichage.

M. RIESTER : Merci pour vos conseils. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Mme SABATE ?

Mme SABATE : Merci M. le Maire. Ma question rejoint aussi les préoccupations de Pascal THIERRY parce que moi aussi, je m'interroge fortement sur la pollution visuelle qui existe à Coulommiers. Vraiment, c'est quelque chose qui me gêne de plus en plus. Donc, si on en met encore plus, je trouve que le cadre de vie auquel vous vous attachez particulièrement est un petit peu restreint par ce problème là.

M. RIESTER : C'est la réflexion globale liée à l'affichage : que ce soit justement plus adapté, que ce soit moins grand. Il ne faut pas confondre deux choses : mobilier urbain, et règlement d'enseignes publicitaires. Ce sont deux choses différentes, (enregistrement de mauvaise qualité)... , là l'idée c'est d'avoir du mobilier urbain le plus adapté possible, qui permet de s'adapter au cadre de vie. D'où l'objet de ce marché.

M. THIERRY : Ce n'est pas ce que vous nous proposez, M. le Maire.
Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à signer, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, le marché de fourniture, installation, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la ville de Coulommiers aux conditions définies ci-dessus, avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres,

AUTORISE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 voix contre (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

25 - REPARTITION DES SUBVENTIONS 2011: COMPLEMENT A LA LISTE DU 10 FEVRIER 2011

M. FOURNIER : Bien sûr, nous nous réjouissons du franc succès de l'Olympique Columérien, qui accède à la Fédérale 3. Il convient, pour accompagner ce succès, de les aider à pouvoir financer le transport qu'ils vont devoir faire et, dans ce contexte, d'augmenter la subvention que nous leur versons chaque année, en ajoutant 15 000 € à cette subvention, ce qui nous fait réviser la liste des subventions pour 2011 à hauteur de 15 000 € en faveur de l'Olympique Columérien.

M. RIESTER : Y a-t-il des questions ? Mme SABATE ?

Mme SABATE : Je trouve que, dans le contexte actuel, donner 15 000 € à une seule association, cela fait un petit peu beaucoup quand même. Par rapport à de petites associations sur lesquelles on s'interroge quant à leur pérennité et leurs besoins. Donc, qu'est-ce qui peut justifier cette somme là, s'il vous plaît ?

M. RIESTER : Le club a changé de niveau, en accédant à la Fédérale 3 et bénéficie à ce titre d'une subvention complémentaire.

Mme CANALE : Juste une remarque pour dire que nous nous réjouissons de voir que le club de rugby monte et nous espérons que ces 15 000 € leur permettront de faire des étincelles, en fait.

M. RIESTER : Merci Mme CANALE. D'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la proposition du Maire d'attribuer une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2011 à l'association Olympique Columérien de 15 000€,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Olympique Columérien.

Fait et délibéré, à l'unanimité,

26 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET VILLE 2011

M. FOURNIER : Une décision modificative, qui ne sera pas la dernière.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus depuis le vote de la deuxième décision modificative.

En fonctionnement, la DM s'équilibre à 176 880 € en dépenses et en recettes.

En investissement, la DM s'équilibre à 205 860 € en dépenses et en recettes.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le détail des dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, est annexé à la présente note de présentation. Les points principaux à retenir sont toutefois les suivants :

Recettes de fonctionnement

Autres taxes diverses : taxe forfaitaire sur terrains devenant constructibles : 31 745 €

Panneaux photovoltaïques du gymnase des Templiers : 13 800 €

Un réajustement de charges dues par la communauté de communes : 106 710 €

Un remboursement de fluides par la communauté de communes : 16 900 €.

Dépenses de fonctionnement

Intérêts d'emprunt : 33 000 €

Subvention supplémentaire à l'Olympique Columérien : 15 000 €

Remboursement de l'aide de la Caisse d'allocations familiales pour ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) : - 90 000 €

Autofinancement : + 180 900 €

Recettes d'investissement

Autofinancement : + 180 900 euros.

Emprunt : - 16 540 euros.

Subvention de l'état concernant les allées du jardin de la Commanderie : 40 000 euros.

Dépenses d'investissement

Complément pour travaux de voirie Parc des sports suite à demande de l'Architecte des Bâtiments de France : 71 000 €

Travaux de remise en lumière de l'église suite à orage - en attente remboursement d'assurance: 67 000 €

Remplacement de l'ancienne lisse en béton par une lisse métallique pour le terrain d'honneur de rugby : 13 150 €

Travaux allées du jardin de la Commanderie (complément) : 54 000 €

La décision modificative n°3 porte les prévisions d'autofinancement à 877 394,69 € et les prévisions d'emprunt à 1 352 076,51 €.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°3 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, par 25 voix pour, 7 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude, Mme RABEY, Mme SABATE Elianne, M. TREGOAT),

27 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Vous avez vu cette créance que l'on doit reporter sur le budget assainissement. C'est l'objet de la décision modificative n°2 du budget assainissement 2011.

En investissement, la DM s'équilibre à – 10 300 € en dépenses et en recettes consécutifs à l'admission en non valeur de la taxe de raccordement non perçue suite à la liquidation judiciaire d'une société.

La décision modificative n° 2 porte les prévisions d'autofinancement à 155 565 €.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (COILLOT Roland, THIERRY Pascal, MARTIG -DECÈS Laëtitia, CANALE Aude),

28 - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE-FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR UNIQUE

M. FOURNIER : Le Préfet nous a avisé que nous devons effectivement fixer, avant le 1^{er} octobre, le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette taxe, qui revient à la commune, nous permet de financer en partie les travaux destinés à moderniser le réseau électrique et, éventuellement, à créer de l'enfouissement. On vient de parler du parvis de l'église. Le parvis a fait l'objet d'enfouissement du réseau électrique. Aujourd'hui, on propose de porter le coefficient modificateur à 08, ce qui représente 08 centime par KW consommé.

M. RIESTER : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Je voulais faire une remarque. Aujourd'hui, le coefficient est à 0,6. Il passera à 0,8. En gros, c'est une taxe, une taxe que payent les habitants. Alors, vous nous dites que vous n'augmentez pas les impôts. Or, vous allez augmenter ce coefficient. Vous allez indirectement augmenter les taxes.

M. FOURNIER : Je vais vous en signifier l'effet calculé. Sur une facture qui pèse, par exemple, une consommation de 546 KW/H, cela va représenter 4,36 € à l'année. C'est une facture qui correspond à une consommation moyenne d'un ménage. Voilà l'impact. Pour autant, nous nous engageons à enfouir les réseaux chaque fois que nous travaillons sur les voiries. Effectivement, il nous faut trouver des ressources. Celle-ci en est une. C'est une façon de faire participer effectivement les concitoyens à cet effort et de façon très modique.

M. THIERRY : Alors, je vous remercie de ne plus dire que vous n'augmentez pas les taxes.

M. FOURNIER : 0,8 ct par KW.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : C'est comme pour l'eau et l'assainissement, coupure d'enregistrement.
Inaudible

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

- que le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,
- que le coefficient fixé ci-dessus s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Coulommiers.

Fait et délibéré, par 28 voix pour, 4 abstentions (M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG-DECÈS, Mme CANALE),

29 - DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- N° 11/24 en date du 7 juin 2011 : L'indice de référence des loyers a remplacé l'indice du coût de la construction pour la revalorisation annuelle des loyers. A compter du 1^{er} juillet 2011, une revalorisation des loyers des bâtiments communaux sera appliquée. L'augmentation est fixée à 1,45 % selon l'évolution annuelle de l'indice de référence des loyers.
 - IRF 4^{ème} trimestre 2009 : 117,47
 - IRF 4^{ème} trimestre 2010 : 119,17
 - Evolution annuelle en hausse de : 1,45%
- N° 11/138 en date du 23 juin 2011 : Conclusion d'une convention avec la résidence SIMEON – 12-14 avenue Gastellier – 77120 Coulommiers, pour le prêt à titre gratuit, d'un véhicule de type minibus, pour le transport d'enfants, d'adolescents ou d'adultes accompagnateurs, dans le cadre de séjours et de sorties organisés pour les vacances d'été 2011, par le service Jeunesse et Famille.
- N° 11/140 en date du 24 juin 2011 : Participation des familles à l'abonnement de la carte IMAGINE'R pour l'année scolaire 2011/2012
 - Pour un enfant le tarif annuel est de 48 €
 - Pour 2 enfants le tarif annuel est de 78 €, soit 39 € par enfant
 - Pour 3 enfants le tarif annuel est de 99 €, soit 33 € par enfant
 - Pour 4 enfants le tarif annuel est de 130 €, soit 32,50 € par enfant
 - A partir de 5 enfants, le tarif annuel par enfant est de 32 €
- N° 11/128 en date 2 août 2011 : Acceptation d'un remboursement d'assurance, d'un montant de 834,65 €, émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141, avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9. Feu tricolore endommagé le 30 juillet.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- N° 11/186 en date du 29 août 2011 : Augmentation de 2% des tarifs des accueils de loisirs, applicables à compter du 5 septembre 2011 :

Quotient familial	Tarifs
De 0 à 305	3,01 €
De 305,01 à 488	5,21 €
De 488,01 à 671	7,55 €
De 671,01 à 854	9,30 €
De 854,01 à 1300	12,17 €
Plus de 1300	14,50 €

14, 50 € pour les familles des communes extérieures

Personnel communal et communautaire : 15% de réduction sur les tarifs Columériens correspondant à leur quotient.

- N° 11/187 en date du 29 août 2011 : Augmentation de 2 % des tarifs de l'accueil pré et post scolaire applicable au 5 septembre 2011 :

QUOTIENT	LE MATIN ET LE SOIR	LE MATIN	LE SOIR
De 0 à 305	1.52	0.57	0.95
De 305,01 à 488	2.60	0.97	1.63
De 488,01 à 671	3.79	1.43	2.36
De 671,01 à 854	4.65	1.74	2.91
De 854,01 à 1300	6.08	2.29	3.79
Plus de 1300	7.25	2.72	4.53

7.25 € par jour, 2.72 € par matin, 4.53 € par soir pour les familles des communes extérieures.

Personnel communal : 15% de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient.

Personnel communautaire et les familles d'Aulnoy : application du tarif columérien.

- N° 11/188 en date du 29 août 2011 : Augmentation de 2% des tarifs des restaurants scolaires, applicables au 5 septembre 2011 :

Quotient familial	tarifs
De 0 à 152	0 €
De 152.01 à 305	1.36 €
De 305.01 à 488	2.11 €
De 488.01 à 671	2.65 €
De 671.01 à 854	2.97 €
De 854.01 à 1300 (1)	4.18 €
Plus de 1300	5.23 €
Communes extérieures (2)	5.49 €

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Personnel communal : 15 % de réduction sur les tarifs des columériens correspondant à leur quotient

Personnel communautaire application du tarif columérien

Tarif applicable au personnel enseignant dont l'indice est inférieur à 465.

Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire) et au personnel enseignant dont l'indice est supérieur à 465.

- N° 11 189 en date du 30 août 2011 : Augmentation de 2 % des tarifs de l'étude surveillée applicables au 5 septembre 2011 :
 - Tarif A : 1,35 €
 - Tarif B : 0,99 €

- N° 11/192 en date du 31 août 2011 : Acceptation d'un remboursement d'assurance d'un montant de 6 429,80 € émanant du Paris Nord Assurances Services – 159 Faubourg Poissonnière – 75009 PARIS. Dégâts des eaux du théâtre municipal.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT H.T
07/06/2011	Avenant n° 2 – marché 10/12 –maison des sports- lot 5	CORCESSIN	925,00 €
08/06/2011	Contrat d'entretien et de maintenance des climatiseurs	HUARD	1 100,00 €/an
10/06/2011	MAPA : acquisition de matériel ESPV –lot 2	BOUCHARD Agriculture	8 630,00 €
16/06/2011	MAPA : marché pour le tir spectacle pyrotechnique	SOIRS DE FETES	12 541.81 €
17/06/2011	Contrat de location bail pour la machine à affranchir	MAILFINANCE	1 071,41 €/an
17/06/2011	Contrat et avenant en remplacement système machine à affranchir	LA POSTE	Prévisionnel de 3 000,00 € par mois
07/07/2011	Contrat SPS pour la rénovation du sol de la sucrerie	M. TALFUMIER	2 136,00 €
07/07/2011	MAPA : Restauration des façades à Jehan de Brie 3	S B R E	37 048.73 €
08/07/2011	MAPA : Rénovation du parquet de la sucrerie	J M S	116 212,50 €
12/07/2011	MAPA : aire de jeux de l'école Vaux Village <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 : travaux de voirie - Lot 2 : jeux, sols amortissants 	WIAME VRD TRANSALP	7 532.90 € 23 497,78 €

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

16/08/2011	MAPA : avenant n° 1 pour la maison des sports Lot n° 2 : gros œuvre maçonnerie	CANARD	3 535,16 €
17/08/2011	MAPA : avenant n° 1 gare routière Lot n° 1 : VRD Lot n° 3 : espaces verts	WIAME VRD FALLEAU	1 800,00 € 3 902,90 €
17/08/2011	MAPA : maison des sports Lot n° 6a : métallerie-serrurerie	S M F	108 891,22 €
30/08/2011	MAPA : matériel informatique : - lot 1 : 23 postes informatiques - lot 2 : 14 portables + chariot école	ESPACE INFORMATIQUE ESPACE INFORMATIQUE	17 425,95 € 16 779,00 €
31/08/2011	Avenant n° 1 : travaux supplémentaires assainissement rue des Ouches	WIAME VRD	16 110,00 €
01/09/2011	Avenant n° 2 – prestations supplémentaires marché de maîtrise d'œuvre pour la maison des sports	BBJ	9 960,00 €
01/09/2011	Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des futurs locaux administratifs	SODEX/CAPET/GLS NETWORK/BRTM	48 750,00 €

30 - QUESTIONS DIVERSES

BRODARD GRAPHIQUE

M. COILLOT souhaite qu'un point soit fait sur le devenir du site BRODARD GRAPHIQUE.

M. RIESTER : Nous sommes en liaison avec le liquidateur qui est en charge de la cession et nous sommes en relation avec un certain nombre d'investisseurs. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant dès que les choses seront en phase de finalisation. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas.

PRIMAIRES SOCIALISTES A COULOMMIERS. PRET DE MATERIEL ELECTORAL

M. THIERRY : J'ai deux petits points qui peuvent être rapidement soulevés avec vous.

M. RIESTER : Une question.

M. THIERRY : Une seule ?

M. RIESTER : Oui, deux par groupe.

M. THIERRY : Vous commencez à faire appliquer le règlement intérieur ?

M. RIESTER : On essaye.

M. THIERRY : Faites-le appliquer complètement, M. le Maire. Vous avez découvert le règlement intérieur ? Quand vous arrivez sur les questions diverses, curieusement, vous découvrez un règlement intérieur.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Allez-y M. THIERRY.

M. THIERRY : J'ai deux petites questions. Comme ça, vous répondez rapidement et on ne perd pas de temps. M. le Maire, vous savez que les 9 et 16 octobre, auront lieu les primaires socialistes. Donc, moi je voulais vous remercier, d'abord d'avoir prêté l'hôtel de l'Orme Chaumont, puisque le théâtre et la Sucrierie étaient occupés, comme vous nous l'avez signalé. Je voudrais simplement que vous vous engagiez à ce qu'il y ait une rampe pour les personnes à mobilité réduite, parce qu'à l'hôtel de l'Orme Chaumont, il y a trois marches à franchir. Il y aura des personnes âgées et je voudrais qu'il y ait au moins une rampe provisoire pour que ces personnes puissent venir voter.

M. RIESTER : Ecoutez, M. BOULVRAIS qui est en charge de ces questions-là va regarder tout cela avec la plus grande attention.

M. THIERRY : Regarder, c'est bien, voilà. Résoudre le problème, c'est mieux.

M. RIESTER : Je fais confiance à M. BOULVRAIS, pour trouver une solution qui puisse vous satisfaire.

M. THIERRY : Très bien. C'était le premier point. Autre chose. C'était très gentil de prêter l'hôtel de l'Orme CHAUMONT. Je suppose que, à l'avenir, d'autres...

M. RIESTER : Trop de remerciements tuent le remerciement.

M. THIERRY : Je suppose que d'autres partis politiques, et même dans la majorité, enfin, il n'y a pas un parti unique, auront à l'avenir des primaires. Je voulais simplement comprendre, M. le Maire, pour que nos collègues le sachent aussi, que vous mettez à disposition la salle mais il me semble que vous refusez de prêter les isolements et les urnes. Alors, il faut deux urnes. C'est très facile, les urnes elles sont disponibles à la ville. Je voudrais que vous nous disiez pourquoi ce refus.

M. RIESTER : C'est de l'ordre d'un parti politique. Ce ne sont pas du tout des élections officielles. Les urnes sont réservées pour les élections officielles. Il me semble que ce n'est pas compliqué de faire une urne. Il suffit de prendre une boîte à chaussures et de faire une urne. Vous allez trouver une solution. Comme vous l'avez remarqué, nous avons mis à disposition gratuitement une salle de la ville. Nous avons mis gratuitement aussi à disposition la copie des listes électorales que vous avez réclamées, que le parti a réclamé, pour que les primaires se déroulent de la meilleure façon possible. En ce qui concerne les urnes et le matériel, ce doit être réservé pour les élections officielles de la République.

M. THIERRY : Pour un homme d'ouverture, je pense que vous avez peu d'ouverture, M. le Maire.

M. RIESTER : Je suis un homme d'ouverture.

M. THIERRY : C'est vous qui le dites. Dernier petit point, M. le Maire, j'ai trouvé dans ma boîte à lettres.

VILLE DE COULOMMIERS – DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : inaudible, Veuillez faire vite M. THIERRY s'il vous plaît. Là il est déjà tard...

PAGE D'EXPRESSION SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE POUR L'OPPOSITION MUNICIPALE

M. THIERRY : J'ai trouvé dans ma boîte à lettres, ce document que vous connaissez, vous tous, il est aussi consultable sur le site internet de la ville. Ce document est un document qui est signé par l'équipe Ensemble pour Coulommiers. Alors, que l'équipe Ensemble pour Coulommiers puisse mettre cela sur le site municipal, pas de problème. C'est très bien. Les Columériens voient ce que vous avez pu faire. Maintenant, si c'est ouvert pour votre groupe politique, moi je demande qu'une page du site internet soit ouverte aussi à l'opposition. A l'opposition dans toute sa diversité. Jusqu'à présent, vous nous l'avez toujours refusé. Mais, si vous nous le refusez, dans ce cas là, ne faites pas paraître ce document qui vous est propre. Qui est un document propre à votre groupe politique.

M. RIESTER : Inaudible C'est un document réalisé par la majorité municipale.

M. THIERRY : A votre groupe politique, et en plus, nous ne vous demandons pas grand-chose. Simplement une page avec un renvoi sur notre blog par exemple. Voilà. Il y a un site communal, si vous l'utilisez, ouvrez-nous le.

M. RIESTER : On va regarder ce qu'on peut faire.

M. THIERRY : Merci.

M. RIESTER : Mesdames et Messieurs, bonne soirée.

La séance est levée à 21 H 40.